

### 6.3.7.3 Étude des saturations visuelles

Pour cette étude des saturations visuelles les cartographies ainsi que les esquisses à 360 ° ont été réalisées par la SEPE les Riloux. Dix points ont été choisis pour l'étude des saturations visuelles du projet éolien Riloux : un dans l'aire d'étude immédiate, huit dans l'aire d'étude rapprochée et un dans l'aire d'étude éloignée. La sélection de ces points privilégie les principaux bourgs, lieux de vie et axes de circulation à proximité des parcs existants et en projet, compris dans un rayon d'environ 7 km. Les espaces étudiés seront les suivants :

1. Saint-Sulpice-les-Feuilles
2. La Souterraine - Tour de Bridiers
3. Vareilles
4. La Souterraine - Zone industrielle de la Prade
5. Saint-Maurice-la-Souterraine
6. Nord de la Souterraine
7. Arnac-la-Poste
8. Arnac-la-Poste - échangeur n°22 de l'A20
9. Arnac-la-Poste - croisement D220 / D61
10. La Bussière-Madeleine

Pour des raisons de visibilité, la majorité des points d'étude ont été sélectionnés en périphérie des lieux de vie afin de bénéficier de perspectives dégagées, généralement limitées par les éléments bâtis implantés au cœur des villages et des hameaux.

#### Synthèse de l'étude des saturations visuelles

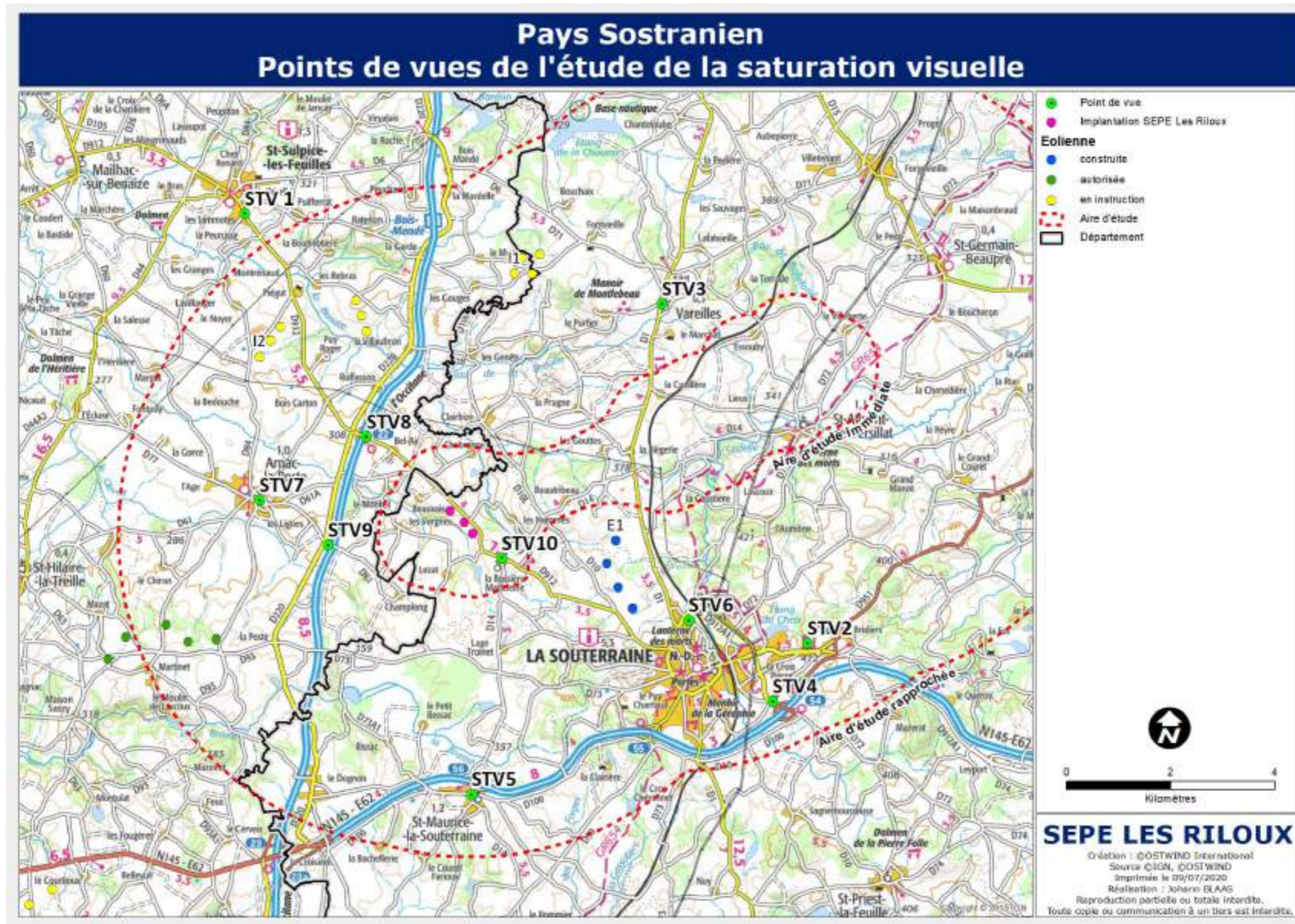
Le périmètre de l'AEE connaît une progression significative des projets éoliens, notamment à l'ouest de l'autoroute A20. Dans un périmètre de 10 km autour du projet deux parcs éoliens sont actuellement en activité : le parc de La Souterraine et celui de Bois Charbon.

Le projet éolien Riloux s'inscrit dans une continuité de parcs éoliens qui se développent le long des vallées de la Brame et de la Benaize. Ceux avec lesquels le projet des Riloux entretient le plus d'interaction sont le parc éolien de la Souterraine à l'est, celui de Saint-Sulpice-les-Feuilles au nord-ouest, ainsi que la ferme éolienne des Terres Noires à l'ouest.

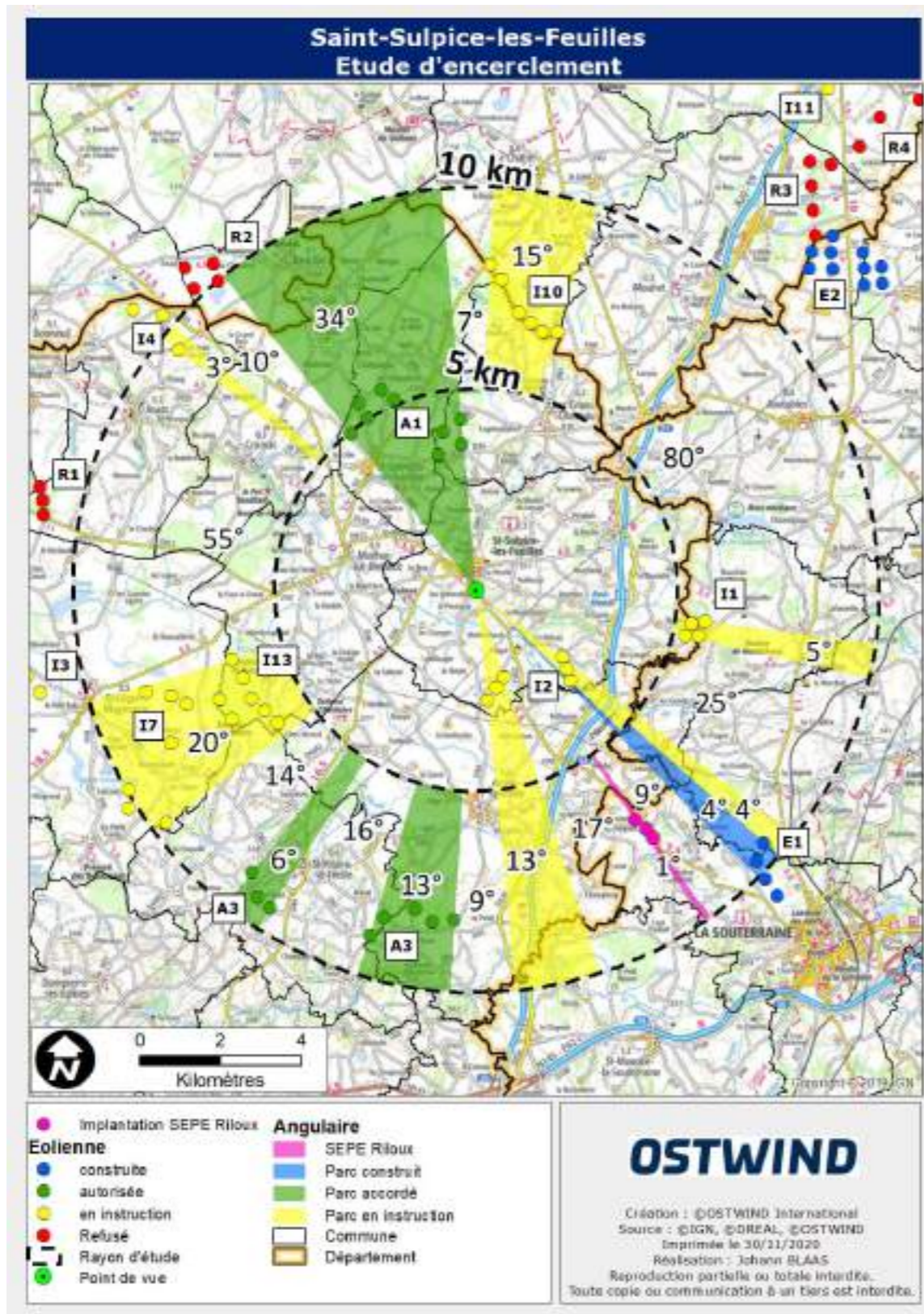
Certains secteurs seront exposés au risque d'encerclement visuel, provoqué par la présence des projets de Saint-Sulpice-les-Feuilles, des Terres Noires, des Riloux et du parc existant de la Souterraine. Les secteurs identifiés sont principalement localisés à l'ouest du projet, au niveau des bourgs d'Arnac-la-Poste et de Saint-Sulpice-les-Feuilles, mais également à l'est avec le village de Bussière-Madeleine. Toutefois le relief

vallonné et la présence d'un maillage bocager dense viennent limiter le risque de saturation visuelle malgré un contexte éolien dense.

Le parc éolien Riloux présente trois éoliennes, ce qui limite sa prégnance dans le paysage en terme d'angle visuel. Pourtant sa présence à l'ouest de l'autoroute A20 vient, dans certains cas, réduire le plus grand angle de respiration visuelle sans éolienne, lorsque le parc éolien de la Souterraine, plus à l'est, n'est pas visible. Cet effet de réduction de l'angle de respiration est observable, pour l'essentiel, à proximité de l'échangeur n°22 de l'A20.



Carte 70 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Carte 71 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 1 : Saint-Sulpice-les-Feuilles**

**Choix du point d'analyse**

Le point de vue est situé en limite sud du bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles, dans le quartier des Jammotes à 293 m d'altitude. C'est le point culminant du bourg. Il a donc été choisi de positionner le point d'étude des saturations visuelles dans ce secteur où le bâti, moins dense permet quelques perspectives visuelles dans l'axe des routes D912 et D84.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT Point d'analyse situé à Saint-Sulpice-les-Feuilles - distance au projet : 6 950 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B')/(A+A') avec double compte	
Etat initial	15	39	54°	66°	0,28	0,59	0,45	80°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	0	3	-	1°	-	-	-	0°
Etat avec le projet	15	42	54°	67°	0,28	0,63	0,47	80°

Tableau 44 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Le projet n'a pas d'incidence en terme de réduction de l'indice de respiration du plus grand angle sans éolienne. Toutefois au vu de l'espace de respiration faible identifié, un risque de saturation visuelle est possible depuis Saint-Sulpice-les-Feuilles.

### Etat initial

Les ondulations du relief, les habitations ainsi que la trame bocagère viennent limiter les visibilitées lointaines, même au niveau des limites sud du bourg. Les parcs éoliens les plus proches, comme celui de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles. Depuis ce point de vue seule une éolienne du projet éolien des Terres Noires est visible vers le sud, dans l'axe de la route D84. Toutefois, au regard de la densité des projets éoliens la saturation visuelle reste faible mais peut être très variable d'une rue à l'autre.

### Etat projeté

Depuis ce point de vue le projet éolien Riloux est perceptible dans son intégralité. Les trois éoliennes apparaissent dans l'axe de la route départementale 912. La présence visuelle du projet augmente le risque de saturation visuelle depuis le bourg et ses abords en occupant l'horizon à l'est, entre les deux groupements de trois éoliennes du projet éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Au regard du contexte éolien très dense le projet Riloux participe ici à l'augmentation du risque d'encerclement. Toutefois son implantation au-delà de 5 km tend à limiter sa prégnance dans le paysage du bourg.

**Le projet éolien Riloux a un impact faible en terme de saturation visuelle depuis Saint-Sulpice-les-Feuilles.**



Carte 72 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 247 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Saint Sulpice-les-Feuilles.



Carte 73 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 2 : La Souterraine - Tour de Bridiers**

**Choix du point d'analyse**

Le sommet de la tour de Bridiers présente un point de vue à 360° sur le paysage de la Basse-Marche. Ce point de vue dominant permet d'évaluer le risque de saturation visuelle en surplombant la trame bocagère bas-marchoise qui vient filtrer, la plupart du temps, les perceptions et occulter les grandes perspectives visuelles.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à la Souterraine - Tour de Bridiers - distance au projet : 6 780 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B')/(A+A') avec double compte	
Etat initial	4	4	19°	4°	0,21	1,00	0,35	314°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	0	3	-	superposition avec le parc éolien de la Souterraine	-	-	-	0°
Etat avec le projet	4	7	19°	4°	0,21	1,75	0,48	314°

Tableau 45 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à la Souterraine - Tour de Bridiers.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Le plus grand angle sans éoliennes est important et l'indice de densité sur les horizons occupés reste faible. Le risque de saturation visuelle et d'encerclement est très faible, voire quasi nul.

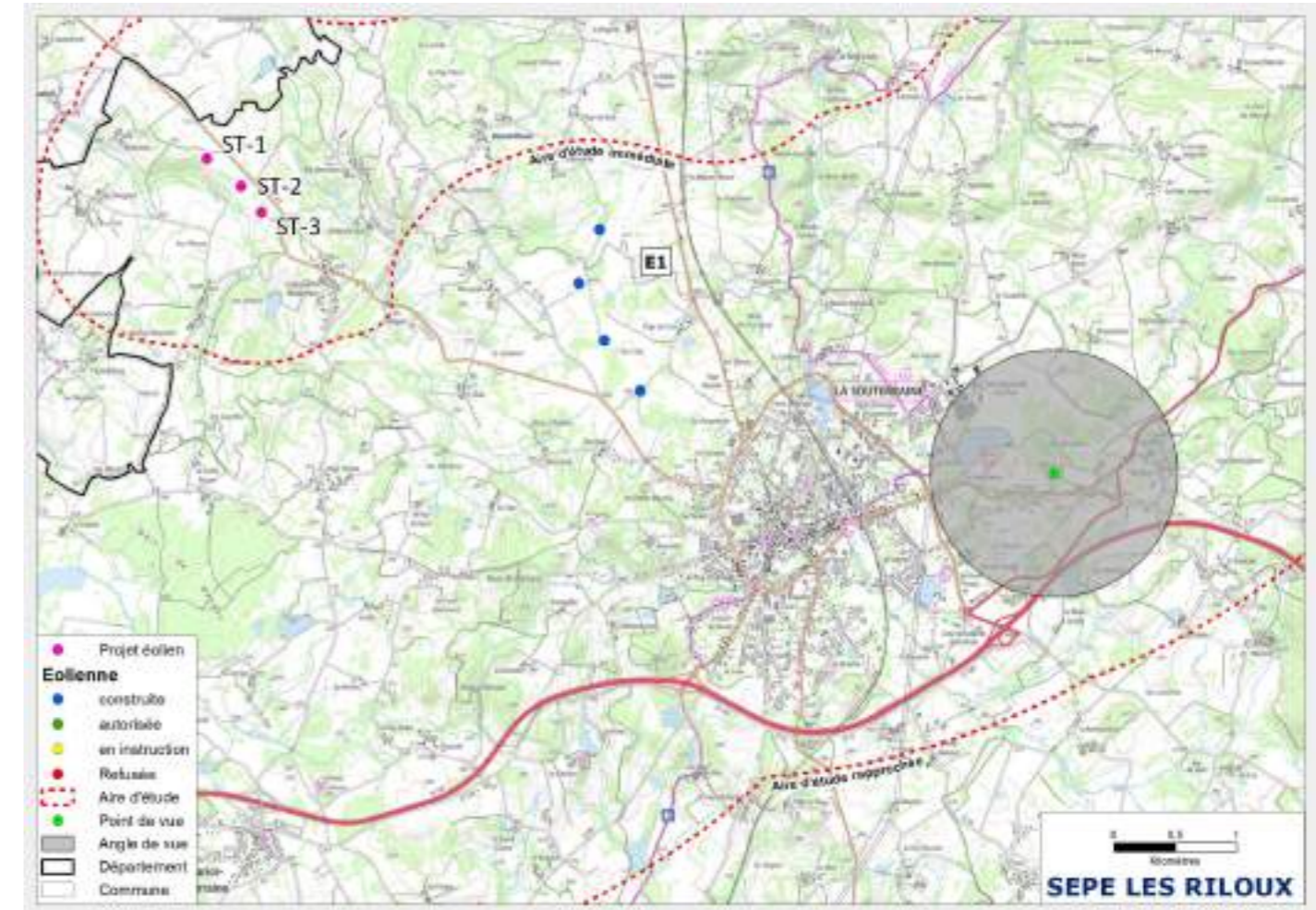
### Etat initial

Le périmètre d'étude des saturations visuelles, limité à 10 km, ne permet pas de visualiser les projets éoliens plus à l'ouest. Toutefois, dans ce périmètre, les éoliennes du parc éolien de la Souterraine ainsi que le projet de LIF émerge de la ligne d'horizon. L'absence de projet à l'est vient renforcer l'identité du paysage éolien à l'ouest, marqué par une forte densité de projets.

### Etat projeté

Depuis ce point de vue le projet éolien Riloux est implanté dans le prolongement du parc éolien de la Souterraine. Les trois éoliennes viennent densifier le parc existant en s'insérant entre les éoliennes E2 et E3. Ce nouvel ensemble d'éoliennes alignées ne modifie pas les angles de respirations. On note toutefois un léger effet de densification structuré par des interdistances régulières.

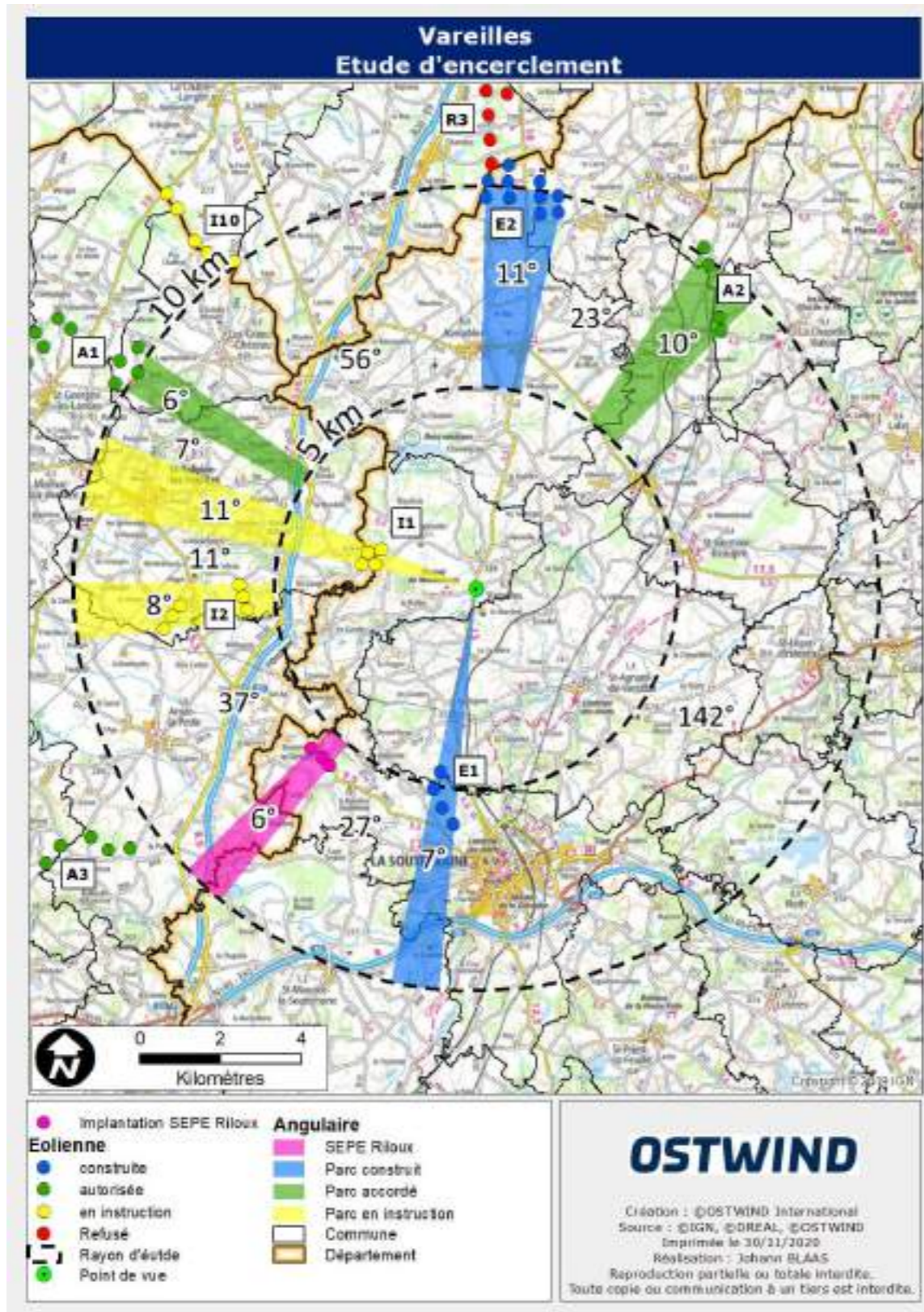
**Le projet éolien Riloux a un impact très faible voire quasi nul en terme de saturation visuelle depuis le sommet de la tour de Bridiers.**



Carte 74 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 248 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis le sommet de la tour de Bridier.



Carte 75 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 3 : Vareilles**

**Choix du point d'analyse**

Le bourg de Vareilles est implanté à 5 670 m environ du projet éolien Riloux. En lisière du bourg, la route départementale 1 et le vallon de la Breuille ouvrent des perspectives visuelles en direction du sud-ouest.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT Point d'analyse situé à Vareilles - distance au projet : 5 670 m								
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés		Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne	
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))		Entre 5 et 10 km (B+B'/(A+A')) avec double compte
Etat initial	8	24	18°	35°	0,44	0,69	0,60	142°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	0	3	-	6°	-	-	-	0°
Etat avec le projet	8	27	18°	41°	0,44	0,66	0,59	142°

Tableau 46 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à Vareilles.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Au vu de l'espace de respiration faible identifié. Un risque de saturation visuelle est possible à l'ouest du point de vue. Toutefois l'indice de respiration, le plus grand angle sans éolienne, reste important à l'est avec un angle de 142°.

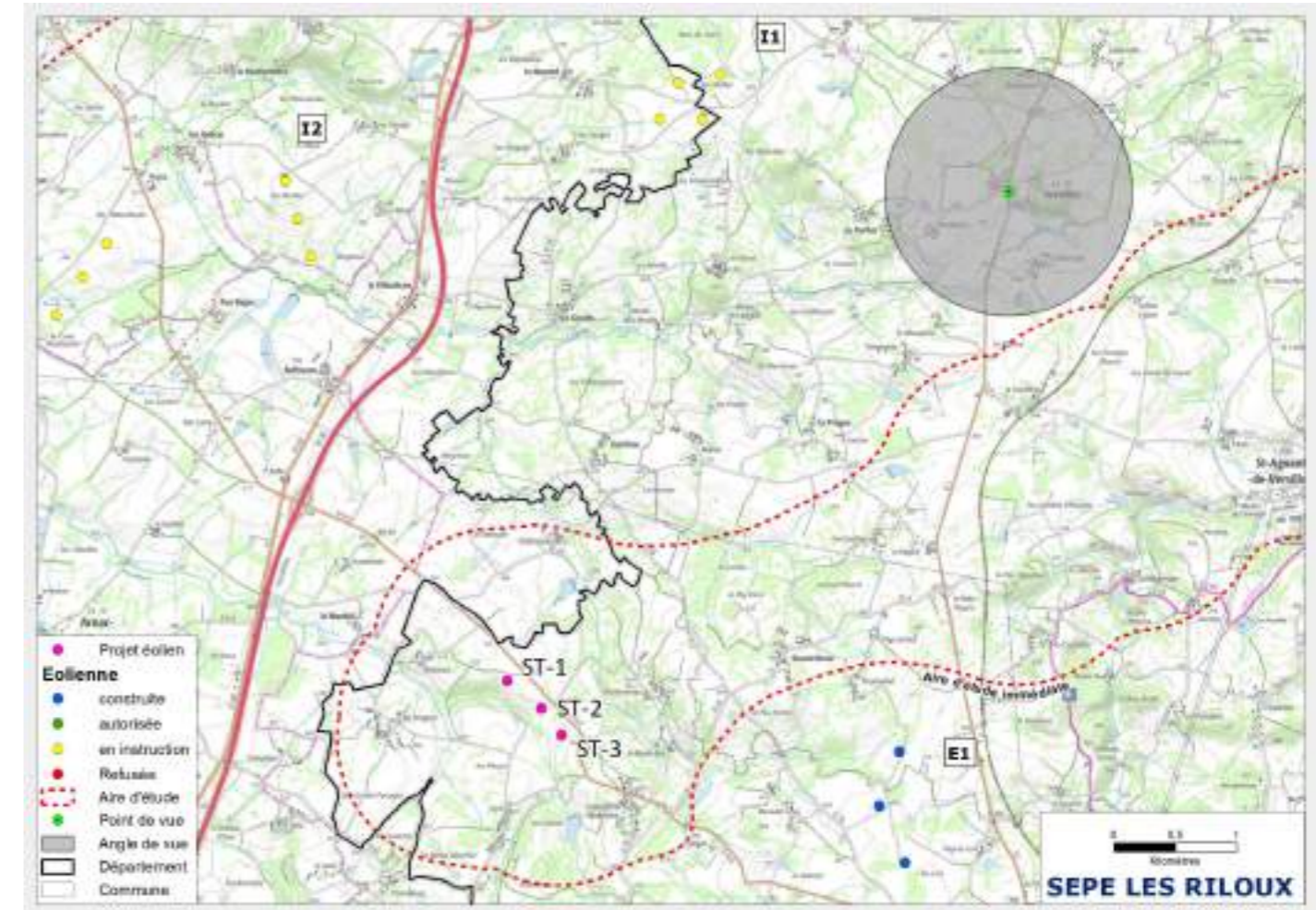
**Etat initial**

Depuis ce point de vue le relief vallonné et la trame bocagère viennent limiter les visibilitées lointaines vers le nord et vers l'ouest. Le parc éolien le plus proche, celui de LIF, n'est pas visible, tout comme l'ensemble des projets compris dans le périmètre d'étude de 10 km. Seul le parc éolien de la Souterraine est visible depuis ce point de vue. L'extrémité des pales des quatre éoliennes émerge de la canopée. L'angle de respiration est très important et avoisine les 350°

**Etat projeté**

Depuis ce point de vue le projet éolien Riloux est partiellement visible. La présence visuelle du parc vient réduire l'angle de respiration initial de 27°. L'angle visuel sans éolienne reste toutefois important et les éoliennes discrètes.

**Le projet éolien Riloux a un impact faible en terme de saturation visuelle depuis Vareilles.**

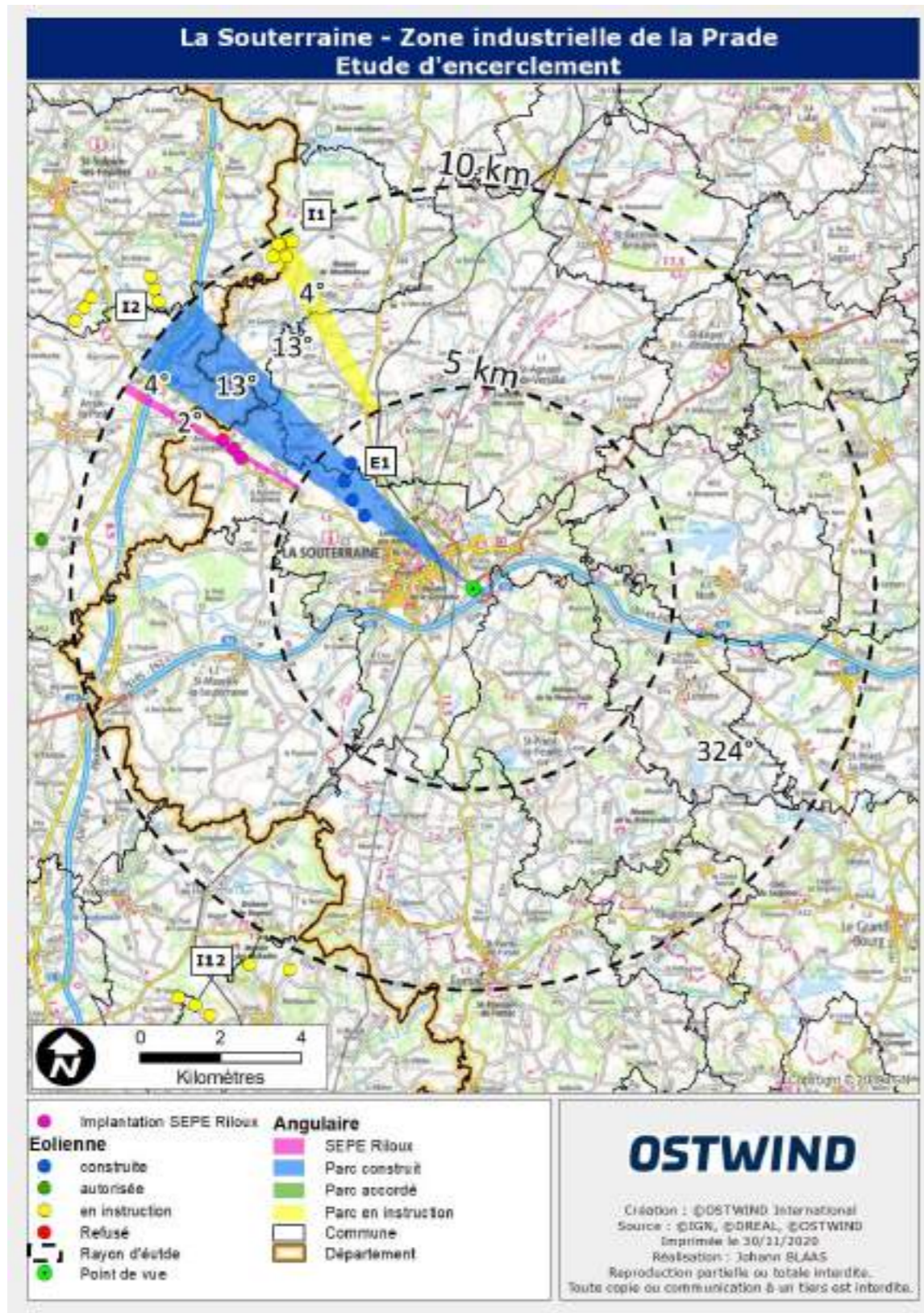


Carte 76 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 249 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Vareilles.





Carte 77 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 4 : La Souterraine - Zone industrielle de la Prade**

**Choix du point d'analyse**

Pour rappel la ville de Souterraine est le lieu de vie le plus important de l'aire d'étude globale. La proximité de la cité avec un parc éolien en activité et le projet éolien Riloux présente des risques potentiels en terme de saturation visuelle. La zone industrielle de la Prade, au sud, offre un point de vue d'ensemble sur la silhouette de la cité Sostranienne.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à la Souterraine - Zone industrielle de la Prade - distance au projet : 6 570 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B'/(A+A')) avec double compte	
Etat initial	4	4	13°	4°	0,31	1,00	0,47	330°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	0	3	-	2°	-	-	-	-6°
Etat avec le projet	4	7	13°	6°	0,31	1,17	0,58	324°

Tableau 47 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement la Souterraine - zone industrielle de la Prade.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

L'indice de respiration présente un angle sans éolienne important. Les projets éoliens restent concentrés au nord-ouest du point de vue. Le risque de saturation visuelle est très faible.

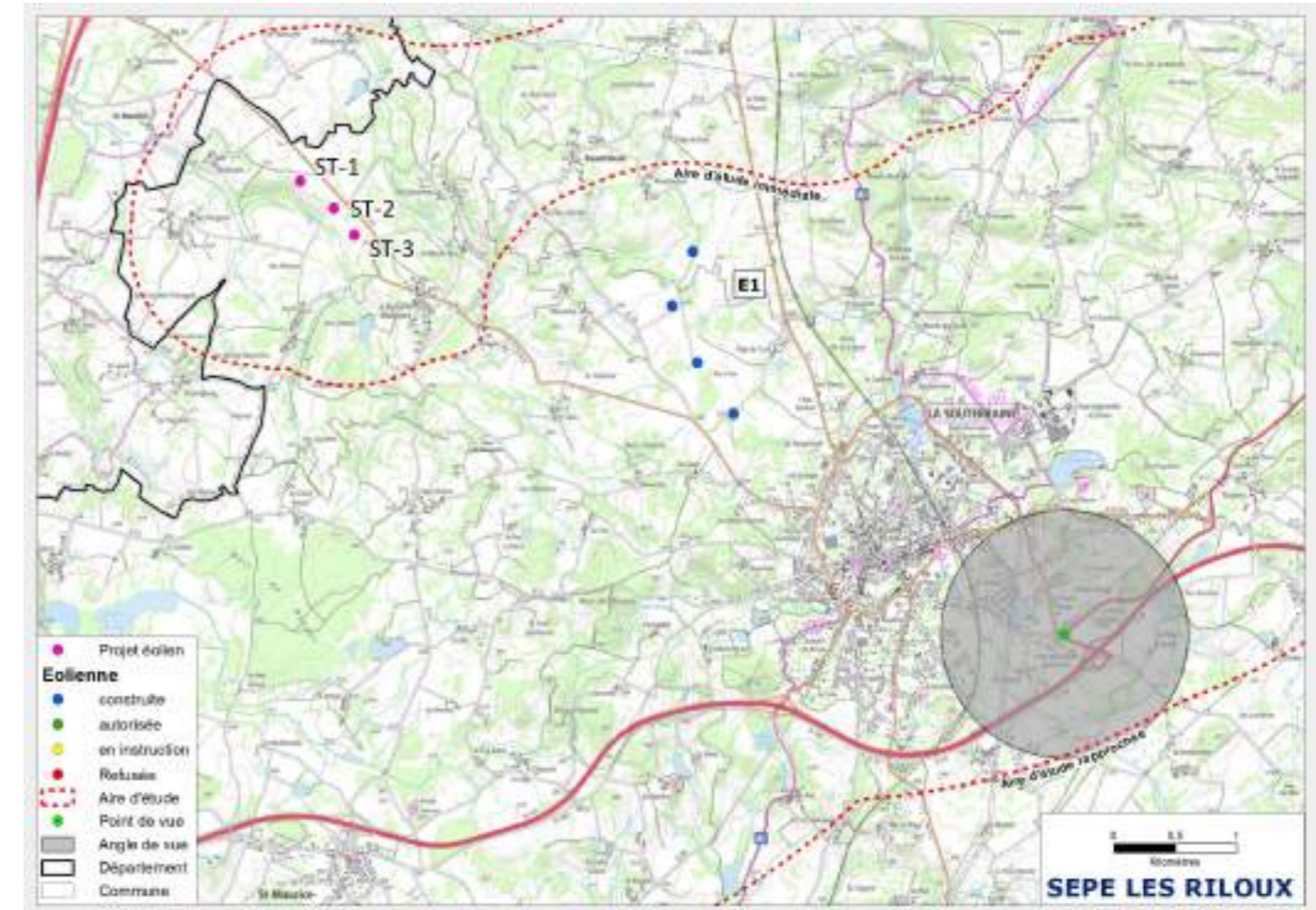
### Etat initial

Globalement depuis ce point de vue le relief et la trame bocagère limitent les visibilitées lointaines, même au niveau de la lisière sud du centre-ville de la Souterraine ou quelques perspectives se dégagent. Les quatre éoliennes du parc existant émergent nettement au dessus de l'horizon boisé. Les autres projets sont absents visuellement, principalement en raison du relief. On note toutefois que l'extrémité des pales du projet éolien de LIF est potentiellement visible. Mais cette perception reste anecdotique et est quasiment imperceptible pour un observateur non averti. L'angle de respiration est ici important et avoisine les 350°.

### Etat projeté

Les éoliennes du projet Riloux n'étant pas perceptibles depuis ce point de vue aucune modification de l'état initial du paysage, en terme de saturation visuelle, n'a pu être identifié.

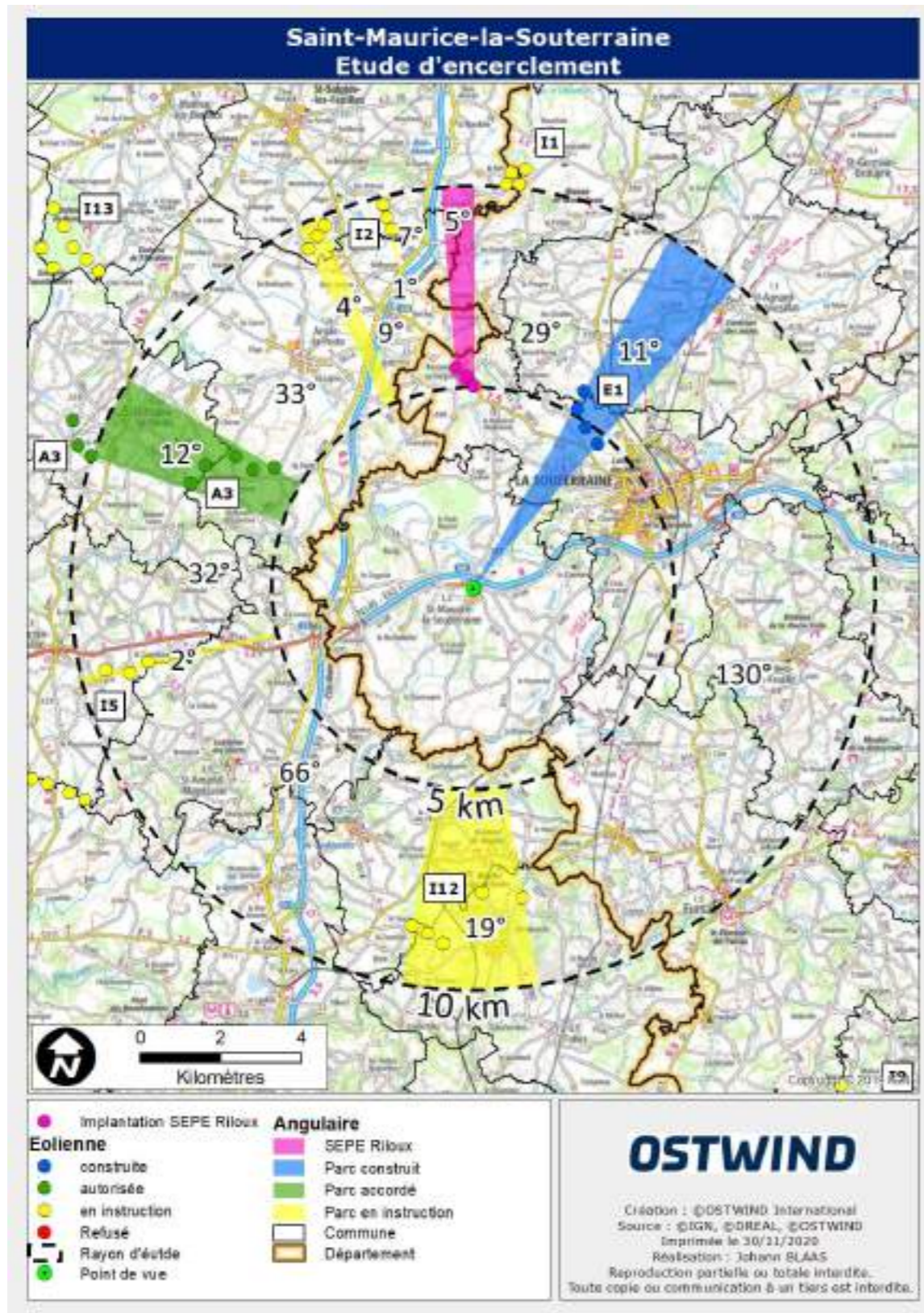
***Le projet éolien Riloux a un impact nul, en terme de saturation visuelle depuis la zone industrielle de la Prade au sud de la Souterraine.***



Carte 78 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 250 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis la zone industrielle de la Prade à la Souterraine.



Carte 79 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 5 : Saint-Maurice-la-Souterraine**

**Choix du point d'analyse**

Le point de vue est localisé à proximité du cimetière de Saint-Maurice-la-Souterraine. La présence d'une place et du carrefour entre les routes D14 et D73A2, ouvre des perspectives visuelles sur le paysage environnant.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à Saint-Maurice-la-Souterraine - distance au projet : 5 060 m								
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B')/(A+A') avec double compte	
Etat initial	4	22	11°	38°	0,36	0,58	0,53	130°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	0	3	-	5°	-	-	-	0°
Etat avec le projet	4	25	11°	43°	0,36	0,58	0,54	130°

Tableau 48 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à Saint-Maurice-la-Souterraine.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Au vu de l'espace de respiration restreint identifié, un risque de saturation visuelle est rendu possible par la présence du parc éolien de Folles au sud.

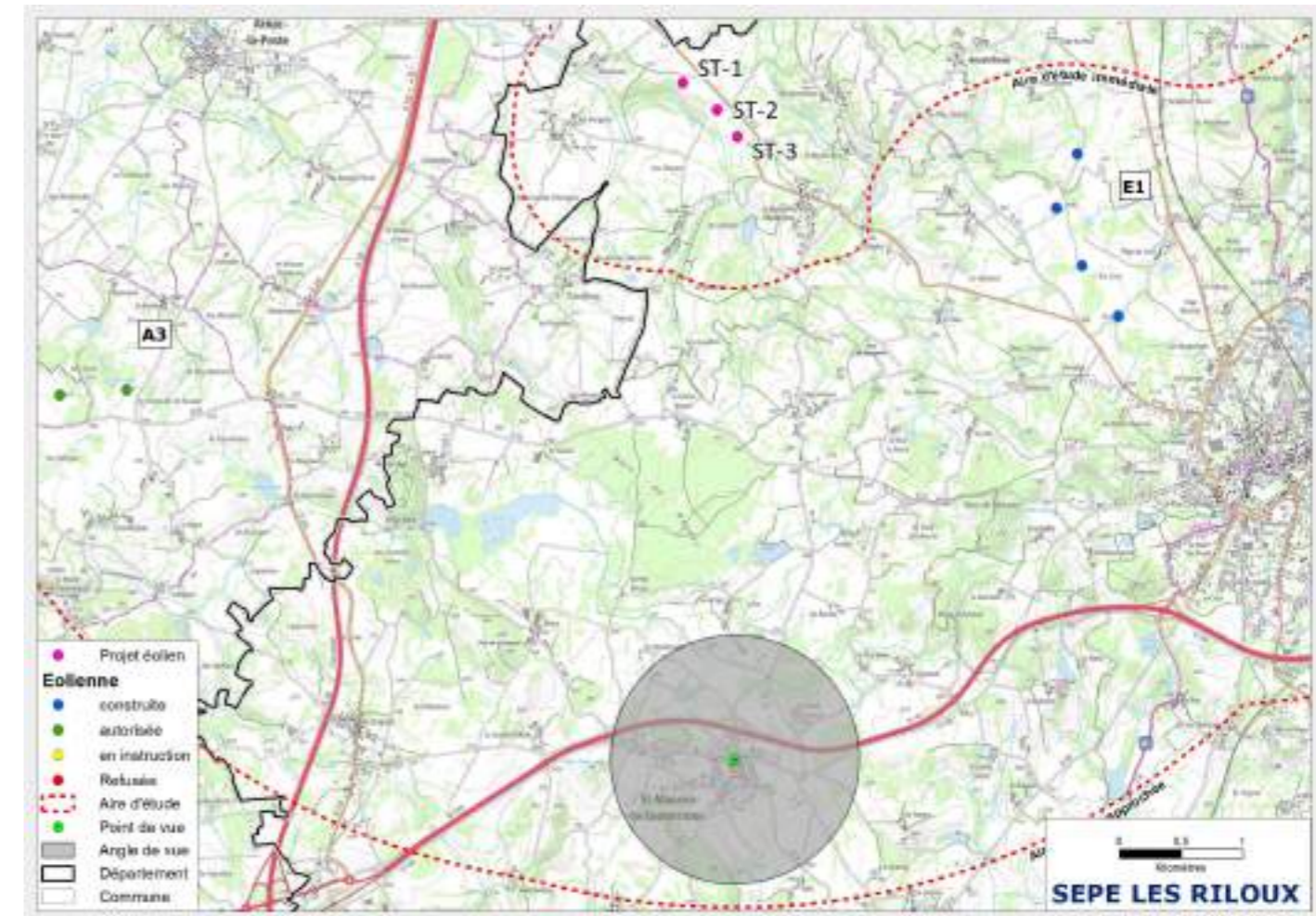
### Etat initial

Le relief vallonné, la végétation ainsi que les éléments bâtis du bourg de Saint-Maurice-la-Souterraine limitent les visibilitées lointaines des projets éoliens. Depuis ce point de vue les éoliennes du parc en fonctionnement de la Souterraine, sont perceptibles à partir de la hauteur de leur moyeu.

### Etat projeté

Depuis ce point de vue le projet éolien Riloux n'est pas perceptible, principalement en raison de la présence du mur d'enceinte du cimetière qui masque les éoliennes (cf : esquisse ci-dessous). Toutefois nous rappelons que le projet éolien Riloux est visible depuis le parvis de la mairie situé à une cinquantaine de mètres de ce point de vue.

***Le projet éolien Riloux a un impact nul en terme de saturation visuelle depuis ce point de vue, mais peut devenir faible selon la position de l'observateur dans le bourg de Saint-Maurice-la-Souterraine.***



Carte 80 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 251 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Saint-Maurice-la-Souterraine.



Carte 81 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 6 : Nord de la Souterraine**

**Choix du point d'analyse**

Depuis la ville de la Souterraine les rares points de vue qui offrent des visibilitées sur le projet éolien Riloux ont été identifiées au nord de la cité Sostranienne. Ce point de vue a également été choisi en raison de la perception qu'il offre du parc existant de la Souterraine.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé au nord de la Souterraine - distance au projet : 4 440 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B')/(A+A') avec double compte	
Etat initial	4	14	37°	12°	0,11	1,17	0,37	288°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	3	0	superposition avec le parc éolien de la Souterraine	superposition avec le parc éolien de la Souterraine	-	-	-	0°
Etat avec le projet	7	14	37°	12°	0,19	1,17	0,43	288°

Tableau 49 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement au nord de la Souterraine.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

L'angle de respiration sans éolienne reste important depuis ce point de vue. La concentration des projet au nord-ouest vient limiter le risque de saturation visuelle. L'indice d'occupation des horizons reste faible.

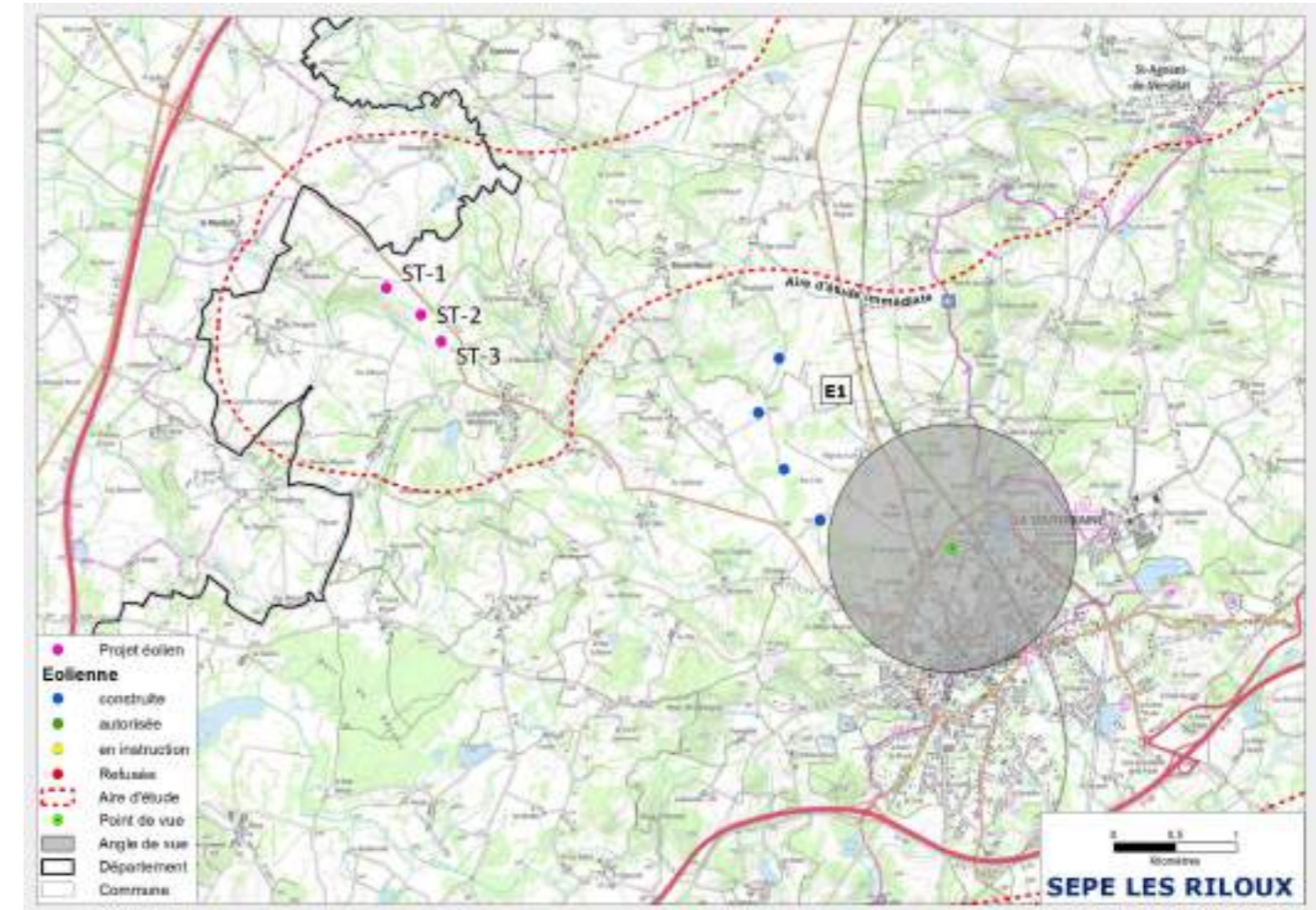
**Etat initial**

Depuis ce point de vue la perception des projets éoliens est limitée par le relief et l'horizon boisé. Depuis ce point de vue seules les éoliennes du parc existant de la Souterraine sont partiellement visibles. Aucun projet éolien n'a été identifié dans un rayon de 10 km à l'est de ce point de vue.

**Etat projeté**

Situé à environ 4,4 km du point de vue, le projet éolien Riloux est absent du champ visuel. Des perceptions très limitées et filtrées des pales sont toutefois possibles en période de feuilles tombées. En l'absence de feuillage les perceptions anecdotiques du projet viendraient s'ajouter à celles du parc existant sans altérer l'angle de respiration de 323 degrés.

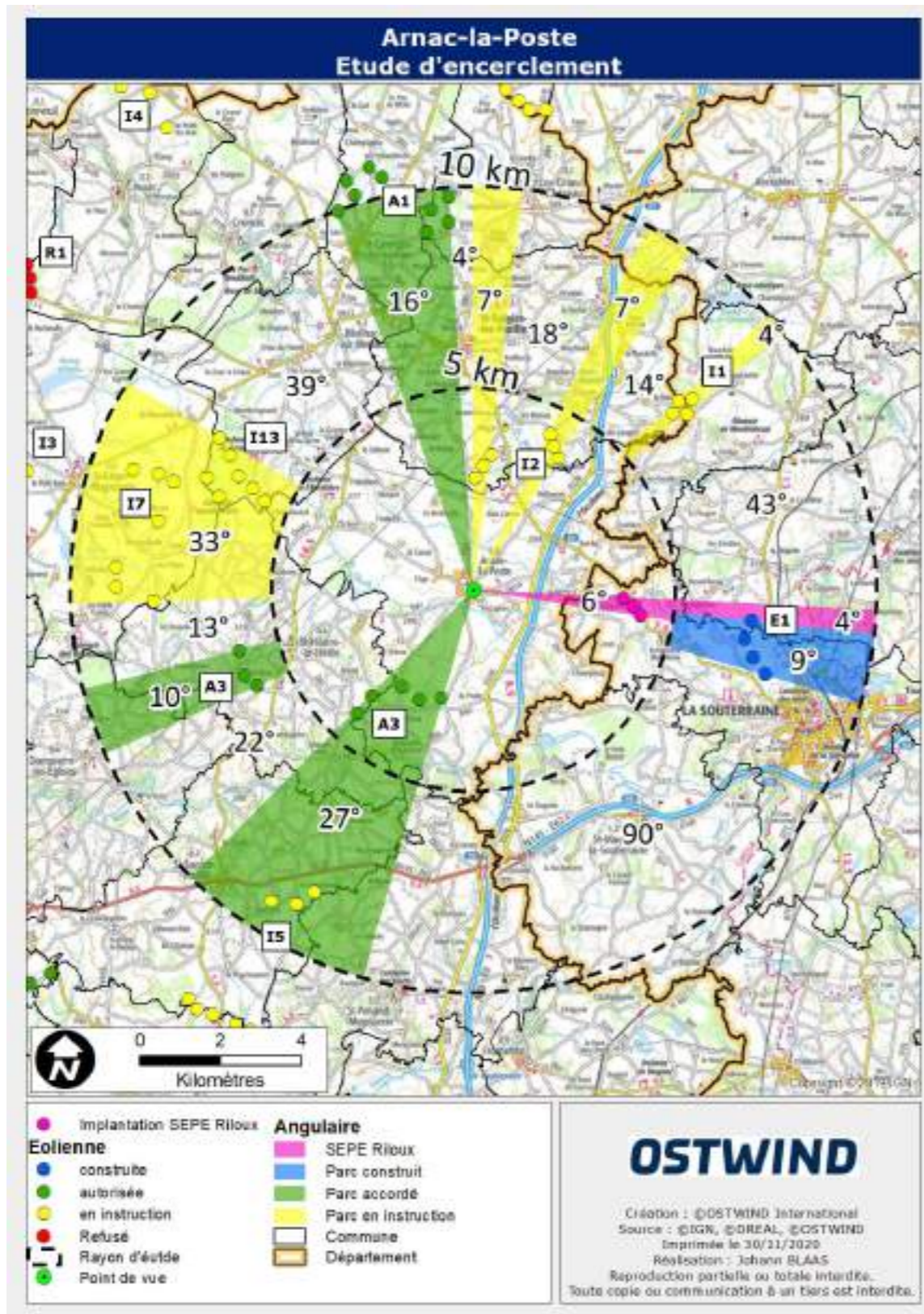
***Le projet éolien Riloux a un impact très faible voire quasi nul en terme de saturation visuelle depuis ce point de vue localisé au nord de la Souterraine.***



Carte 82 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 252 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis le nord de la Souterraine.



Carte 83 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 7 : Arnac-la-Poste**

**Choix du point d'analyse**

Le bourg d'Arnac-la-Poste est situé sur un petit relief culminant à 309 m, la route départementale D61 qui traverse le bourg vient matérialiser la ligne de partage des eaux entre le ruisseau de la planche Arnaise et celui du Glevert. Le bourg est situé à environ 3,7 km du projet éolien. Lors de l'état initial un point de vue sur le projet a été localisé à proximité du cimetière. Depuis ce point de vue des fenêtres visuelles entre les habitations du bourg et dans l'axe des voiries offrent des perspectives visuelles vers l'est et le sud-ouest.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à Arnac-la-Poste - distance au projet : 3 750 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B')/(A+A') avec double compte	
Etat initial	11	37	41°	72°	0,27	0,51	0,42	90°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	3	0	6°	-	-	-	-	0°
Etat avec le projet	14	37	47°	72°	0,30	0,51	0,43	90°

Tableau 50 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à Arnac-la-Poste.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Au vu de l'espace de respiration faible identifié, seulement 90° sans éoliennes au sud-est, et de la densité de projets éoliens qui encerclent le bourg d'Arnac-la-Poste, un risque important de saturation visuelle et d'encerclement est identifié.

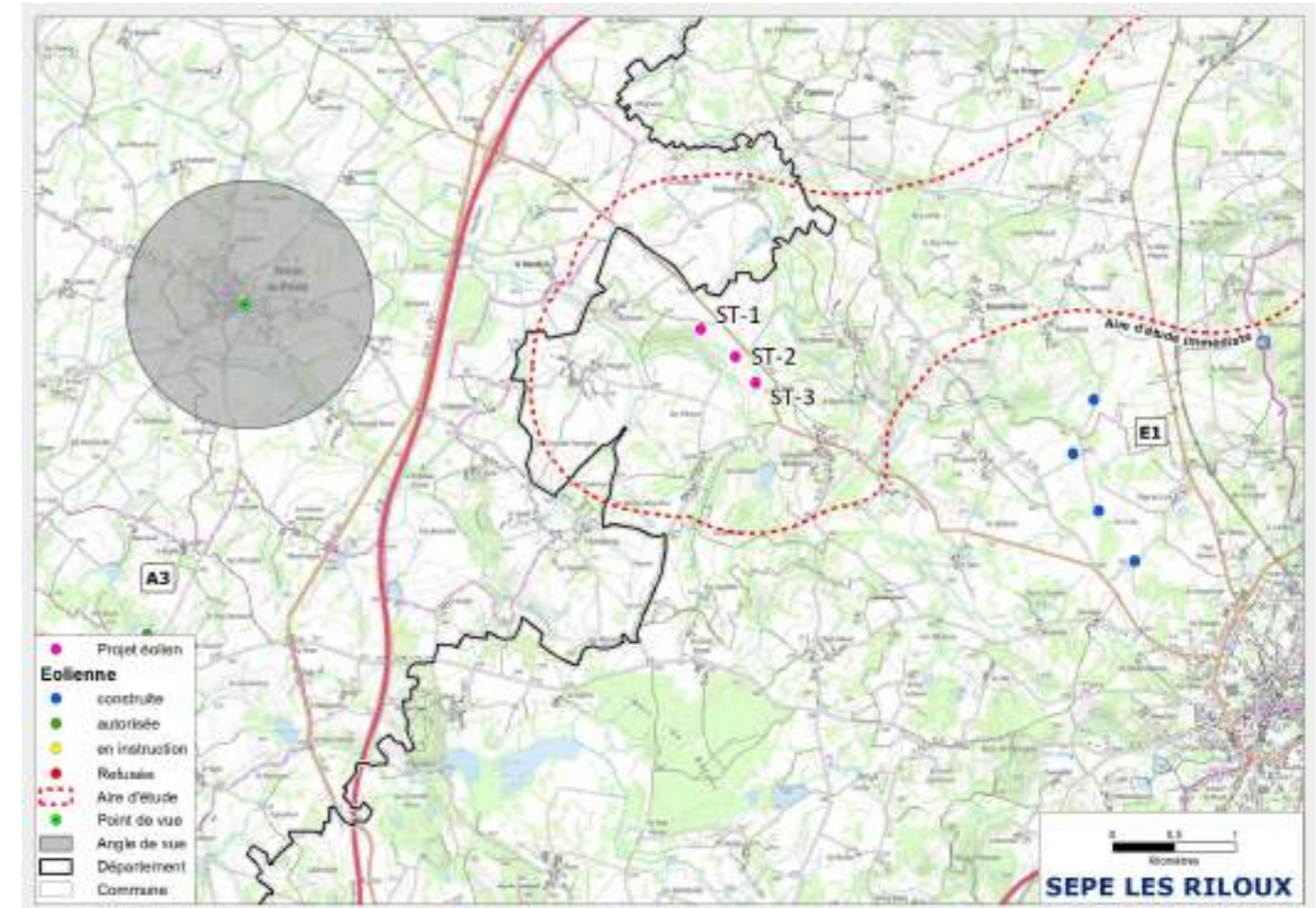
### Etat initial

Depuis ce point de vue les éléments bâtis du bourg viennent limiter la perception des projets éoliens dans un rayon de 10 km. Le contexte éolien, très dense dans ce secteur, est toutefois perceptible, partiellement, dans l'axe de la route D61 et de la rue du huit mai 1945. A l'est les éoliennes E1 et E2 du parc existant de la Souterraine sont visibles. Au sud-ouest une éolienne du projet des Terres noires est également perceptible, et au nord, filtrées par la végétation, deux éoliennes du projet éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles apparaissent dans l'axe de la rue du huit mai 1945. Cet ensemble tend à créer un effet d'encerclement pour un observateur attentif.

### Etat projeté

Situé à environ 3,7 km le projet éolien Riloux est perceptible dans le prolongement de la route D61, en arrière-plan du cimetière. Le projet vient créer un effet de cumul avec les éoliennes E1 et E2 du parc de la Souterraine. La présence visuelle du projet Riloux tend à renforcer l'identité du paysage éolien à l'est du bourg d'Arnac-la-Poste. Depuis ce point de vue les trois éoliennes viennent affirmer l'impression d'encerclement pour un observateur, sans pour autant venir restreindre un angle de respiration de 115 degrés. A noter que ce type de perception reste très ponctuelle et localisée en marge du centre-bourg.

**Le projet éolien Riloux a un impact faible en terme de saturation visuelle depuis Arnac-la-Poste.**

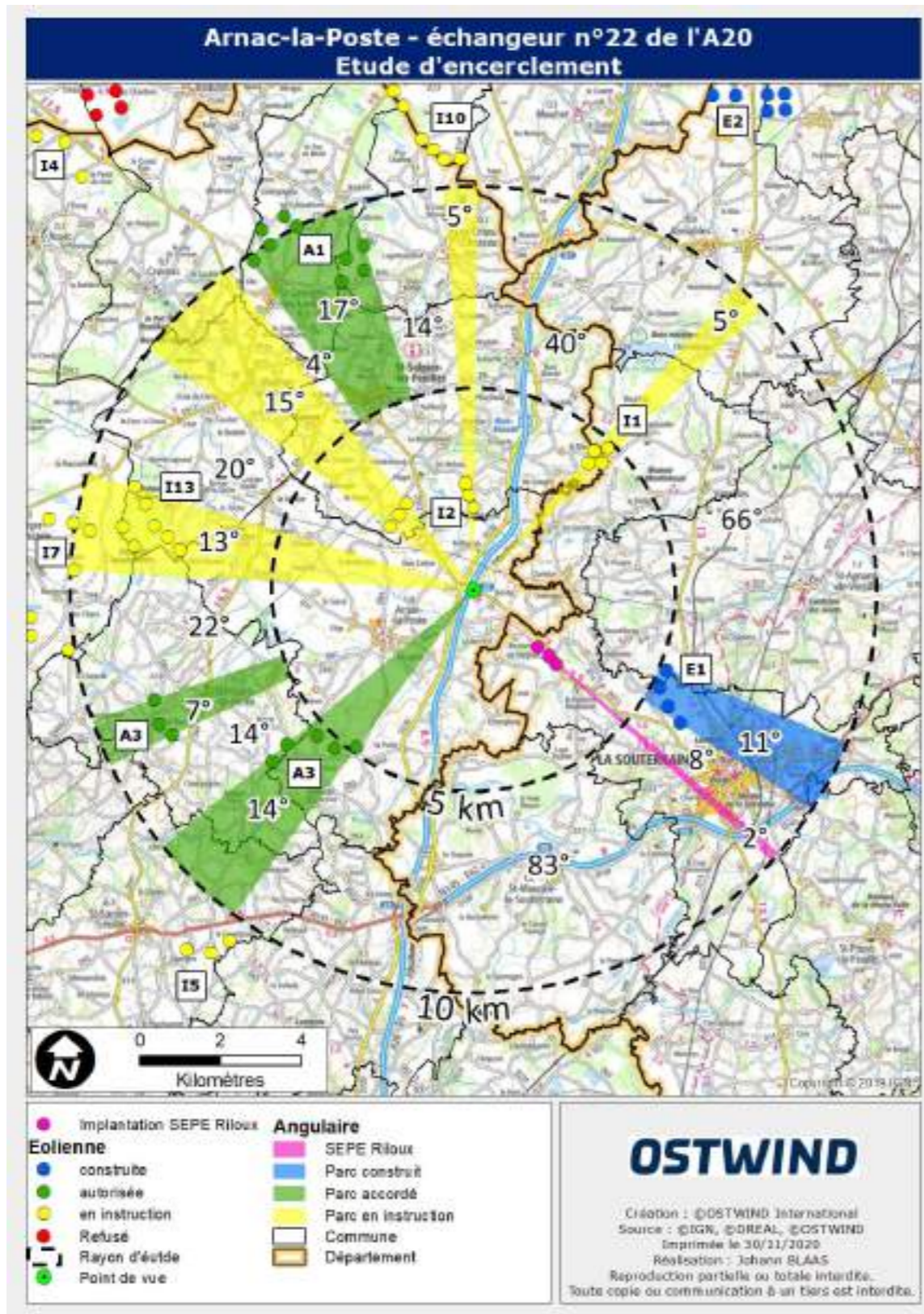


Carte 84 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 253 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Arnac-la-Poste.





Carte 85 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 8 : Arnac-la-Poste - échangeur n°22 de l'A20**

**Choix du point d'analyse**

Le point de vue est localisé à hauteur de l'échangeur n°22 de l'autoroute A20. Il est situé sur un point haut à 305 m d'altitude, et sur le bord de la route départementale D912 qui longe la ligne de partage des eaux entre la vallée de la Benaize et le vallon de la Planche Arnaise. Les voiries ainsi que la présence de grandes parcelles agricoles ouvrent des perspectives visuelles vers l'est.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à hauteur de l'échangeur n°22 de l'A20 - distance au projet : 2 130 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés		Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne	
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))		Entre 5 et 10 km (B+B'/(A+A')) avec double compte
Etat initial	15	27	39°	48°	0,38	0,56	0,48	93°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	3	0	2°	-	-	-	-	- 10°
Etat avec le projet	18	27	41°	48°	0,44	0,56	0,51	83°

Tableau 51 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à hauteur de l'échangeur n°22 de l'A20.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Au vu de l'espace de respiration faible identifié, seulement 93° sans éoliennes au sud, et de la densité de projets éoliens qui encerclent le bourg d'Arnac-la-Poste, un risque important de saturation visuelle et d'encerclement est identifié. Ce constat vient étayer les conclusions de l'analyse du point de vue 7 page précédente.

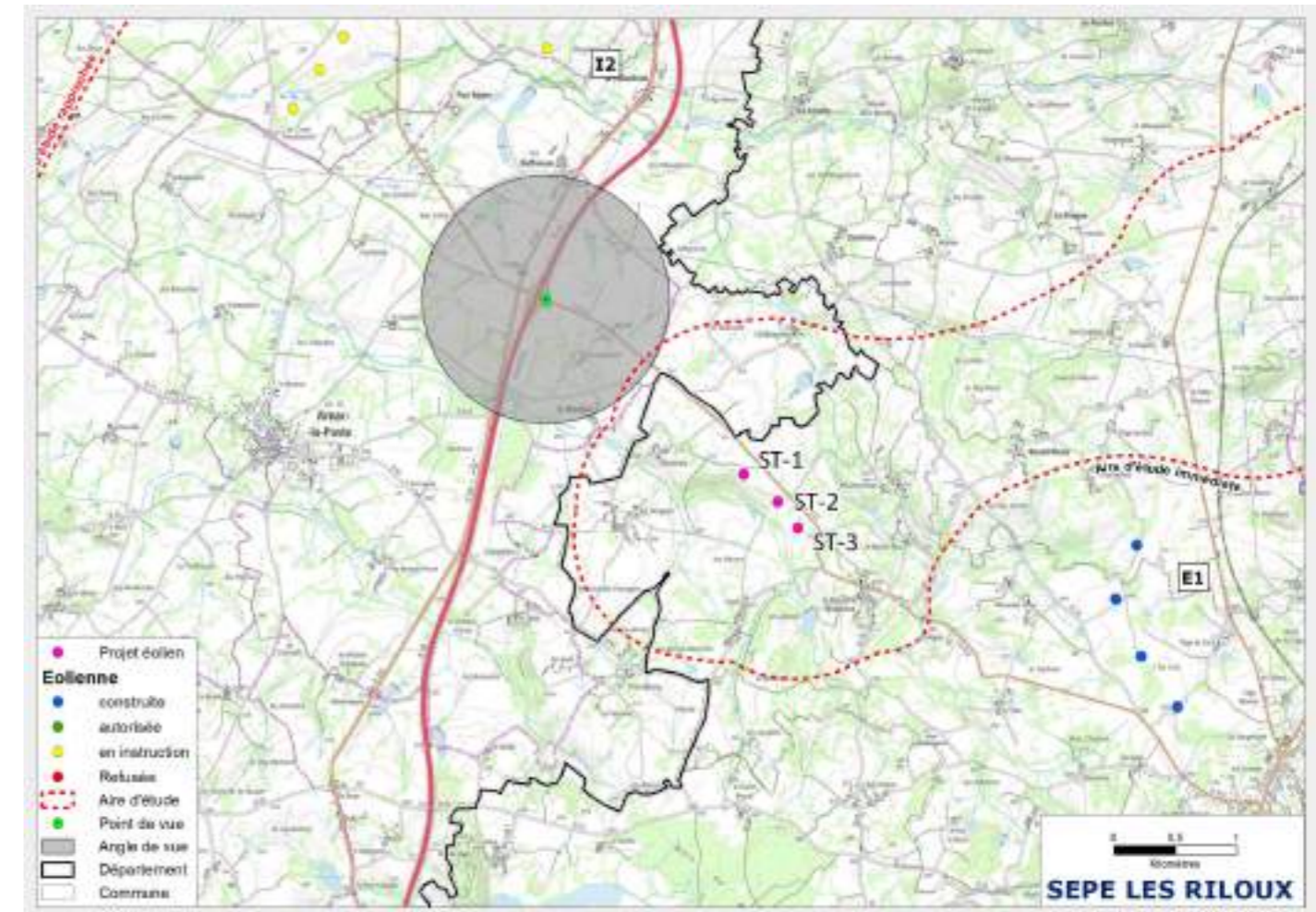
**Etat initial**

Globalement les ondulations du relief et la trame bocagère limitent les visibilitées lointaines. Seuls les projets éoliens de Saint-Sulpice-les-Feuilles et des Terres noires sont perceptibles à l'est de l'autoroute. Pour l'essentiel, ces perceptions restent partielles et limitées à la partie haute des éoliennes.

**Etat projeté**

Le contexte éolien est dense, principalement à l'est, si l'on prend en compte l'ensemble des projets dans un rayon de 10 km. Depuis ce point de vue le projet éolien Riloux est visible partiellement au-dessus de la trame bocagère. Cette visibilité vient réduire un angle de respiration important à l'est de l'autoroute A20. La présence des trois éoliennes tend à créer un effet d'encerclement depuis ce point de vue.

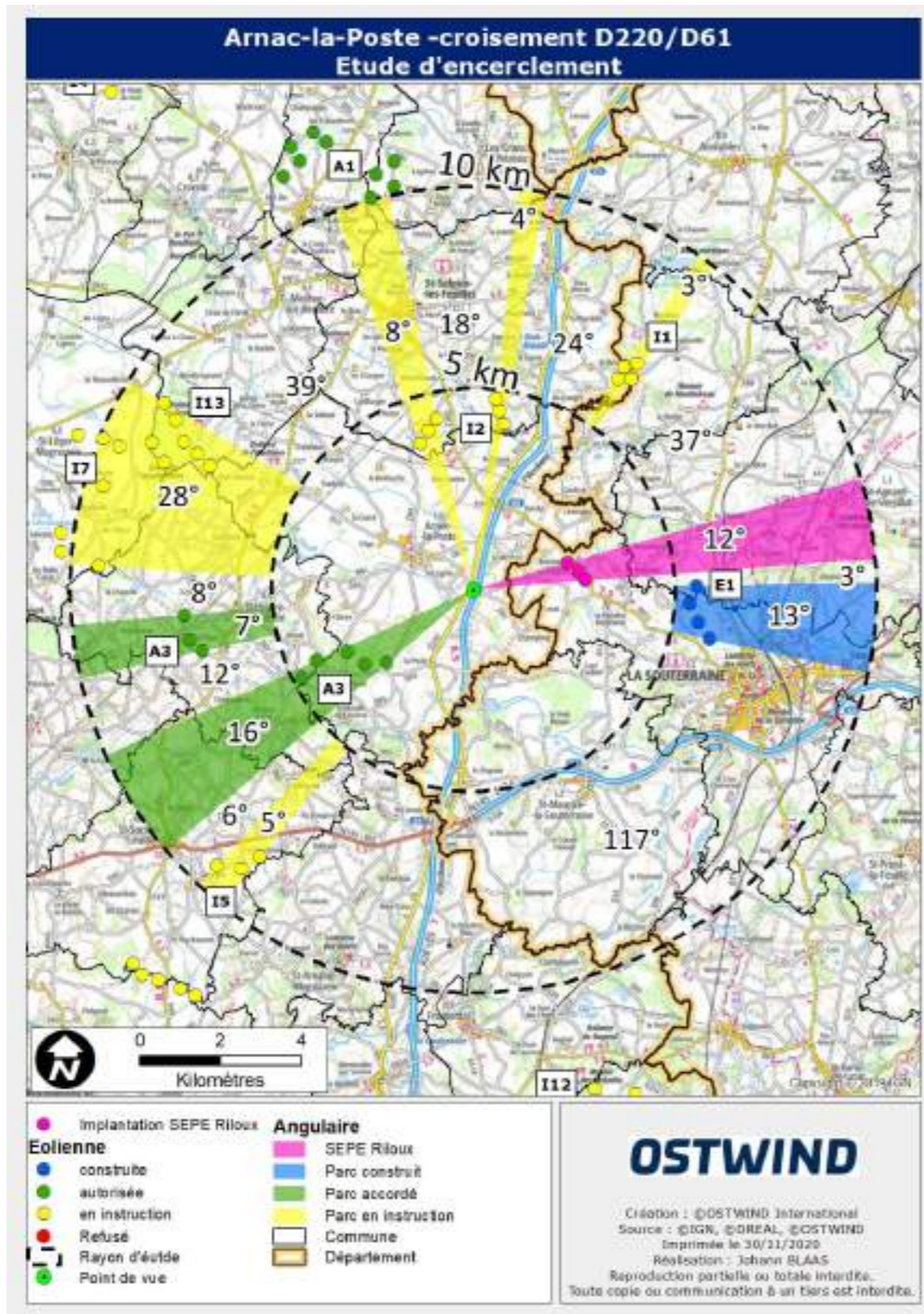
***Le projet éolien Riloux a un impact modéré en terme de saturation visuelle depuis l'échangeur n°22 de l'autoroute A20.***



Carte 86 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 254 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles à proximité de l'échangeur n°22 de l'A20.



Carte 87 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 9 : Arnac-la-Poste - croisement D220 / D61**

**Choix du point d'analyse**

Le croisement entre les routes départementales D220 et D61 est situé sur un petit relief culminant à 318 m. Des grandes parcelles agricoles viennent dégager des perspectives visuelles vers l'est et le nord. Ce point de vue est localisé à 2 430 m environ du projet éolien Riloux.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à Arnac-la-Poste - croisement D220 / D61 - distance au projet : 2 430 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés		Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne	
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))		
Etat initial	11	28	28°	56°	0,39	0,50	0,46	117°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	3	0	12°	-	-	-	-	0°
Etat avec le projet	14	28	40°	56°	0,35	0,50	0,44	117°

Tableau 52 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à Arnac-la-Poste.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

Au vu de l'espace de respiration, un risque de saturation visuelle et d'encerclement est possible. Une forte concentration des projets éoliens tend à saturer l'horizon au nord et à l'ouest.

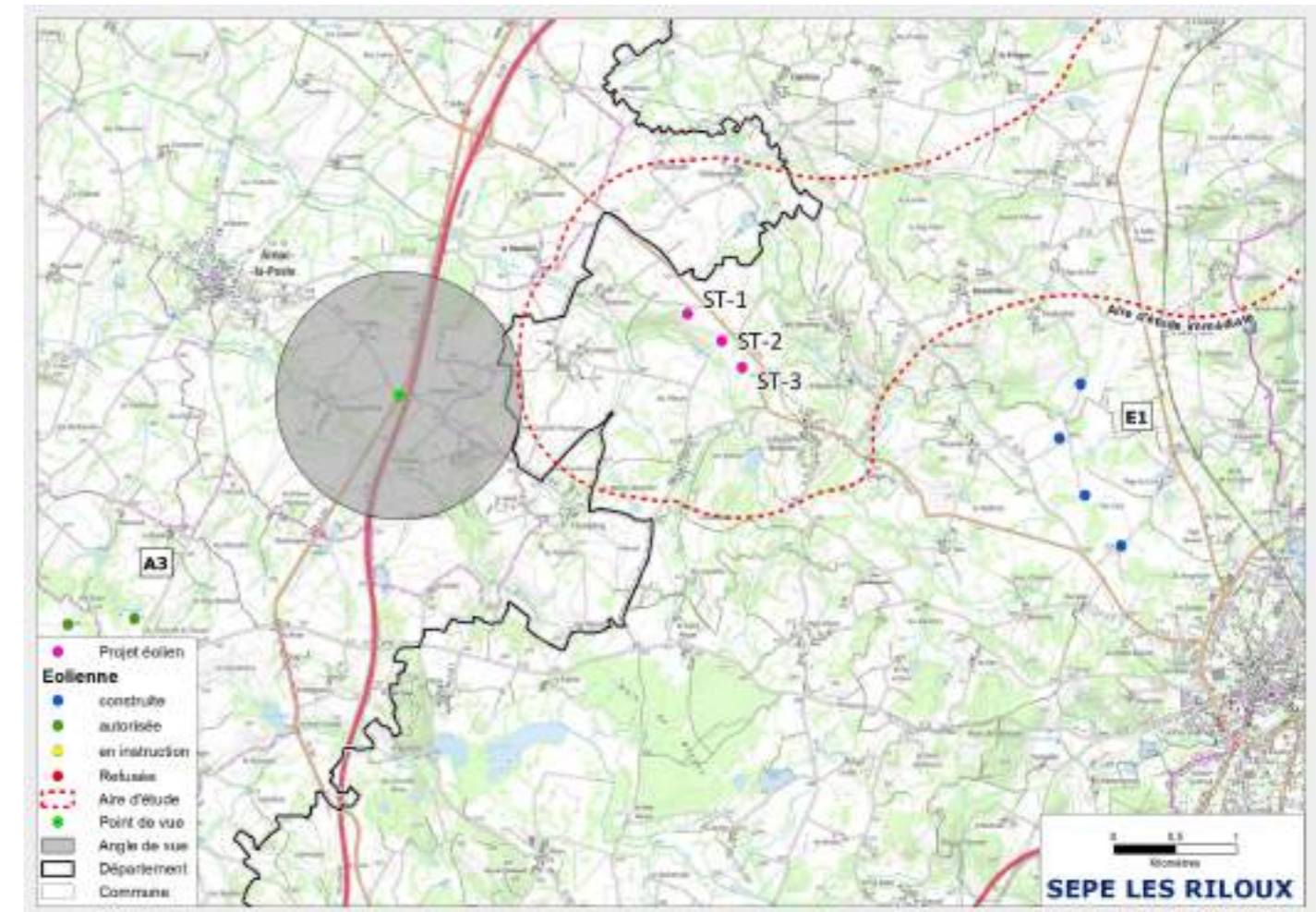
**Etat initial**

L'esquisse à 360°, ci-dessous, nous montre que le projet éolien des Terres noires à l'est apparaît nettement au-dessus de la canopée des arbres qui constituent le bocage. Au nord le projet éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles est également perceptible. Les autres projets sont masqués soit par le relief, soit par la végétation.

**Etat projeté**

Le contexte éolien est dense si l'on prend en compte l'ensemble des projets dans un rayon de 10 km comprenant un avis de l'autorité environnementale. Néanmoins, malgré la proximité du projet éolien Riloux, environ 2 430 m, les éoliennes restent masquées par le bocage. Toutefois, en période de feuilles tombées, les pales du projet Riloux sont susceptibles d'apparaître derrière le filtre des branchages, réduisant de surcroît un angle de respiration important à l'est.

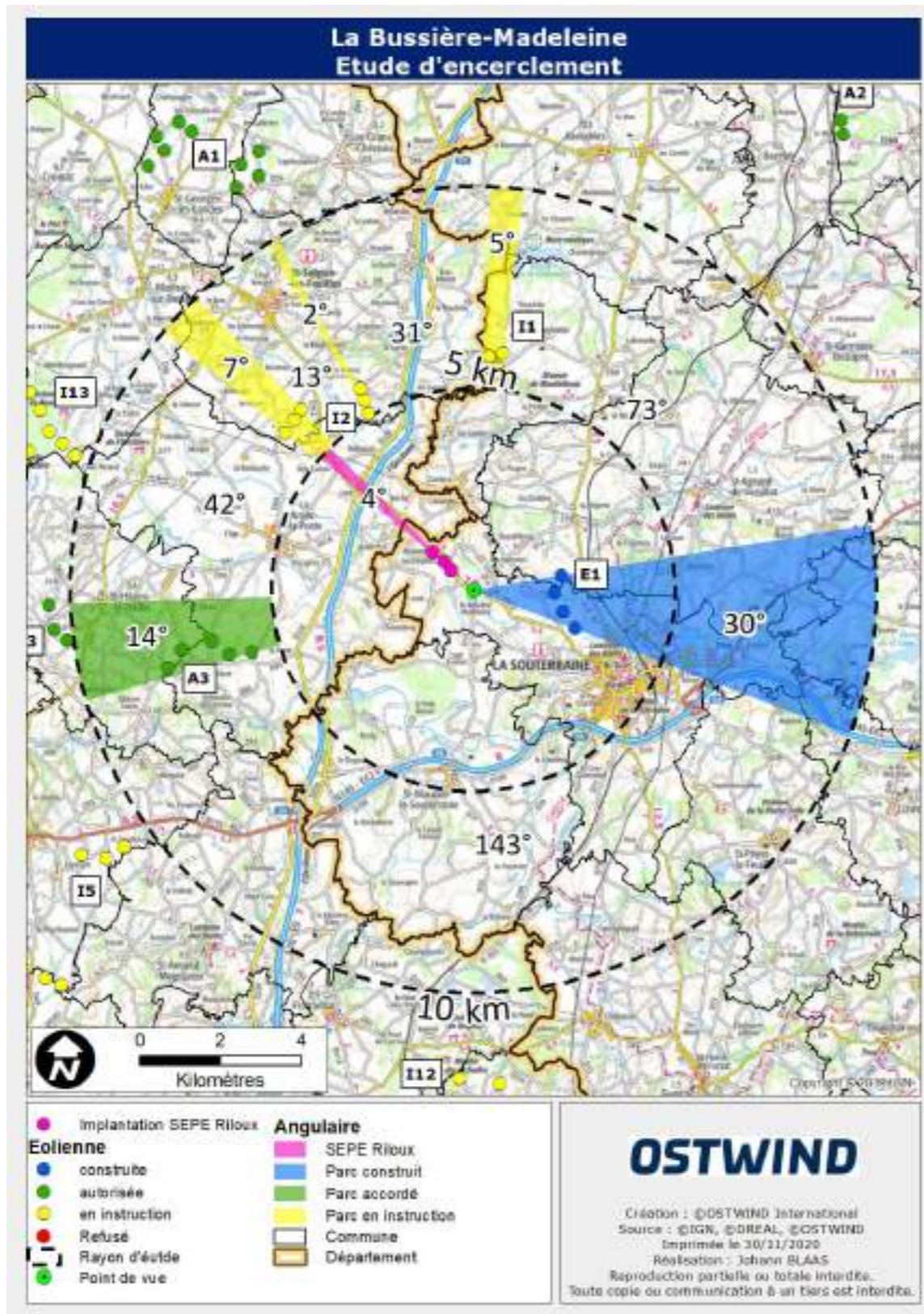
**Le projet éolien Riloux a un impact très faible voire quasi nul en terme de saturation visuelle depuis le croisement entre les routes D220 et D61.**



Carte 88 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 255 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles à hauteur du croisement entre la D220 et la D61.



Carte 89 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.

**Point de vue 10 : La Bussière-Madeleine**

**Choix du point d'analyse**

Le village de la Bussière-Madeleine est un lieu de vie implanté à moins de 800 m du projet éolien Riloux. Pour rappel c'est un site emblématique du Limousin qui abrite une petite église datant du 14<sup>ème</sup> siècle. Les éoliennes du parc de la Souterraine sont situées à environ 2 km du village. Cette proximité avec le parc éolien existant favorise quelques perceptions ponctuelles des éoliennes dans l'axe de la route départementale D912, ainsi que depuis certaines ruelles.

Depuis le cœur de Bussière-Madelaine, la trame dense du bâti ne permet pas de vues dégagées sur la campagne environnante. Afin d'étudier les saturations visuelles Il a donc été choisi de positionner le point d'analyse en bordure de la route départementale, qui dégage des perspectives visuelles dans la trame du bocage vers le nord-ouest et le sud-est.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé à la Bussière-Madeleine - distance au projet : 716 m								
	Nombres d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 5 et 10 km (B+B')/(A+A') avec double compte	
Etat initial	4	13	30°	28°	0,13	0,46	0,29	143°
Contribution du projet SEPE Riloux à l'ensemble de la saturation	3	0	4°	0°	-	-	-	0°
Etat avec le projet	7	13	34°	28°	0,21	0,46	0,32	143°

Tableau 53 : Tableau d'évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement à la Bussière-Madeleine.

**Évaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement**

L'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité sur les horizons occupés reste faible. L'indice de respiration, caractérisé par l'angle le plus grand sans éolienne est toutefois restreint par les éoliennes du parc de la Souterraine, qui marquent l'horizon visuel à l'est de ce point de vue.

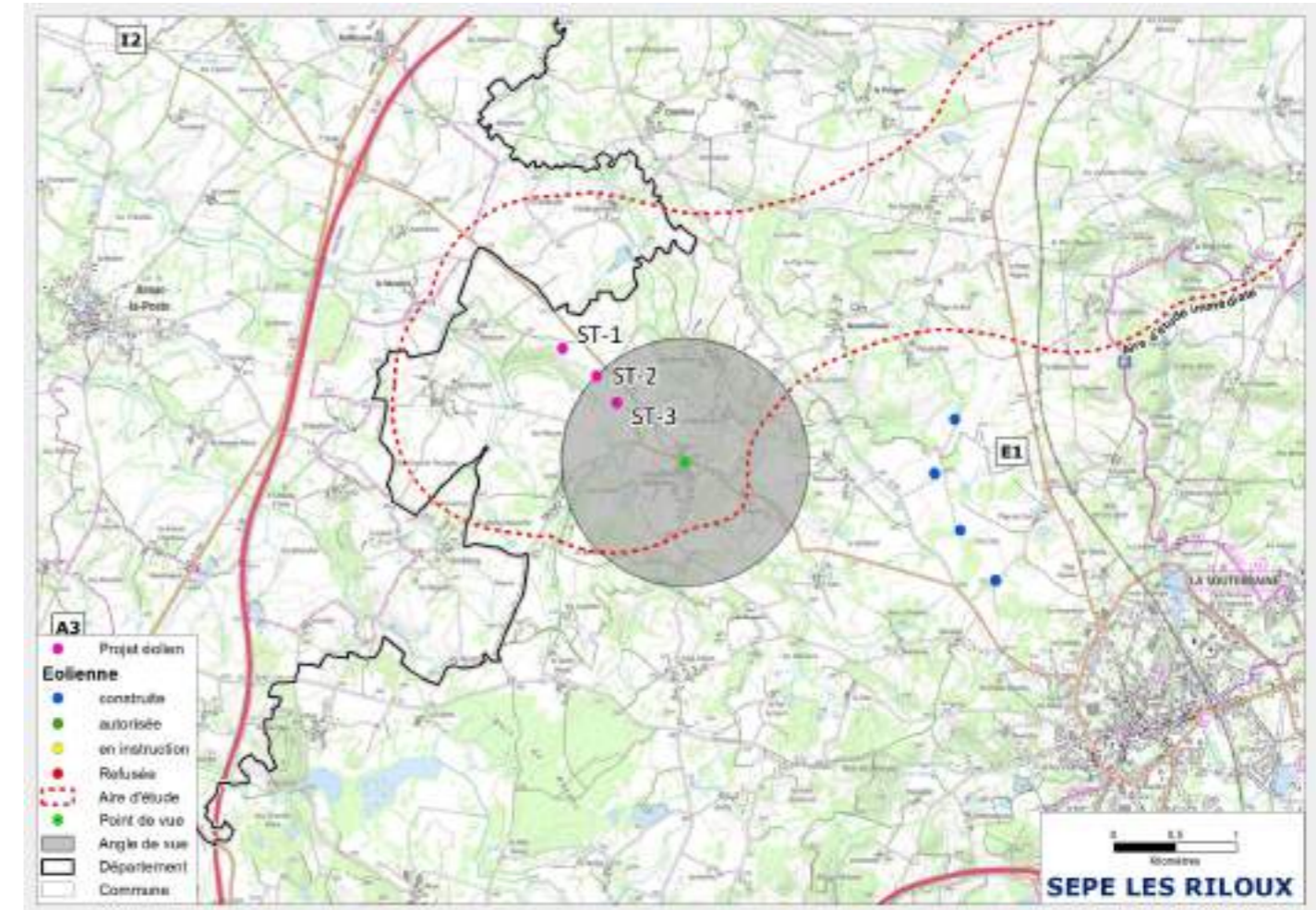
### Etat initial

La trame bocagère limite les visibilitées lointaines, même au niveau des lisières du village. L'esquisse à 360°, ci-dessous, nous montre que le parc éolien existant de la Souterraine, le plus proche, est visible dans l'axe de la départementale. Cette perception reste toutefois partielle et limitée à l'éolienne E4. Le relief et la végétation du bocage masquent les autres projet implantés au-delà du périmètre de 5 km.

### Etat projeté

Le contexte éolien à l'est du village de la Bussière-Madeleine est dense, si l'on prend en compte l'ensemble des projets dans un rayon de 10 km. Néanmoins, seulement l'éolienne E4 et les pales du projet éolien Riloux sont perceptibles. Ces deux perceptions sont diamétralement opposées, rendant impossibles les perceptions simultanées. Néanmoins la proximité des deux projets vient augmenter le caractère éolien du paysage aux abords du villages. Cette proximité est susceptible de créer une impression d'encerclement.

***Le projet éolien Riloux a un impact modéré en terme de saturation visuelle depuis le village de la Bussière-Madeleine.***



Carte 90 : Carte de localisation des points de vue pour l'étude des saturations visuelles.



Photographie 256 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis la Bussière-Madeleine.

## 6.4 Synthèse des impacts

### *Les relations du projet avec les entités et structures paysagères*

Le projet éolien Riloux est localisé dans l'unité paysagère de la Basse-Marche, à 4 km au nord-ouest de la ville de La Souterraine. Les trois éoliennes du projet Riloux s'inscrivent dans un paysage bocager où s'imbrique un patchwork de pâtures, de cultures et de petits boisements caractéristique des paysages de la Marche Limousine. La structure générale du parc vient s'aligner avec cohérence sur un axe structurant nord-ouest, sud-est. Elle s'articule avec la ligne droite de la route départementale D912 qui suit la ligne de partage des eaux entre la vallée de la Benaize et la vallée de la Planche Arnaise. Cette proximité avec ces deux structures paysagères tend à provoquer un effet de dominance des éoliennes depuis le fond des vallées et les rebords de leurs versants. Le caractère linéaire de l'implantation offre toutefois une meilleure lisibilité de la structure générale du parc depuis les lieux de vie proches et les routes, comme la départementale D220 qu'elle accompagne. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste d'échelle entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les arbres ou le bâti.

### *Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude*

**A l'échelle de l'AEE les perceptions du projet éolien sont très rares et essentiellement localisées depuis les points hauts dégagés.** Ainsi quelques visibilité ponctuelles et lointaines ont été identifiées dans des secteurs peu fréquentés, depuis les contreforts nord des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud.

**A l'échelle de l'AER le projet éolien reste globalement discret et entretient peu de relations visuelles avec les éléments structurants du paysage.** Structuré par les vallées de la Benaize, de la Planche Arnaise et de la Sédelle, le relief vallonné du territoire joue un rôle majeur dans la réduction des perceptions du projet éolien à cette échelle. Ainsi depuis les fonds de vallées aucune perception n'est possible. Toutefois certains versants orientés en direction du projet peuvent offrir des perspectives visuelles sur les éoliennes. Mais ces configurations restent rares car la majorité des versants sont boisés et les secteurs de visibilité sont généralement peu fréquentés. Plusieurs boisements, comme le bois de Bessac au sud-ouest de l'AER, concourent à la réduction des perceptions du projet éolien. Le caractère bocager du paysage de la Basse-Marche est également une spécificité du territoire qui tient une place importante dans la réduction des visibilité du projet. Selon la distance au projet le maillage dense de feuillus peut soit masquer, soit filtrer la perception des éoliennes. Depuis les principales zones urbanisées, comme à La Souterraine, ce sont les éléments bâtis qui masquent les perceptions du projet éolien. La trame urbaine, relativement dense, des centres anciens ne permet pas de percevoir le projet depuis la plupart des lieux de vie. Les rares relations qu'entretiennent les structures urbaines avec le projet éolien sont limitées aux zones périurbaines, où les éoliennes apparaissent de manière partielle, ponctuellement filtrées par la végétation (cf : photomontage 12

depuis le secteur nord de la ville de La Souterraine et photomontage 8 depuis la D61 à Arnac-la-Poste).

**Depuis l'aire d'étude immédiate les perceptions du projet sont nettement plus fréquentes.** Si le secteur est de l'AEI offre peu de visibilité du projet en raison du relief de la vallée de la Sédelle et des nombreux masques végétaux de la trame bocagère, le secteur ouest est visuellement plus impacté. Dans un périmètre d'un kilomètre autour du projet les éoliennes deviennent plus prégnantes dans le paysage. On observe depuis les hameaux proches des contrastes d'échelle importants entre les aérogénérateurs et les éléments du paysage tels que les arbres et les éléments bâtis. Depuis certains points de vue des effets de dominance sur le relief et les vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise sont identifiées.

### *Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques*

**Sur les 68 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité).** Les autres ne seront pas impactés visuellement. Les rares visibilité recensées sont généralement anecdotiques et localisées en marge du monument. **L'impact du projet éolien est très faible voire quasi nul sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude éloignée.**

**Sur les 15 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, seuls neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien.** Les monuments les plus impactés visuellement ne présentent qu'un impact faible (Église Saint-Maurice, la tour de Bridiers, La tourelle d'escalier du logis de Montmagner et l'église Saint-Pardoux de Vareilles). Cinq autres monuments présentent un impact très faible. Les autres ne seront pas impactés visuellement par le projet éolien. Globalement à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les monuments présentant le plus d'enjeux patrimoniaux, comme la porte Saint-Jean, la tour de Bridiers et l'église Notre-Dame-de-la-Souterraine, restent peu impactés par le projet éolien.

**A l'échelle de l'aire d'étude immédiate seuls deux monuments historiques sont inventoriés, Église Saint-Agnan de Saint-Agnant-de-Versillat et La lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat. Principalement en raison du relief, aucune perception du projet éolien n'est possible. L'impact est nul pour ces monuments.**

**Dans l'AEI le site emblématique du village de Bussière-Madeleine offre des perceptions rapprochées du projet éolien principalement du fait de sa proximité, l'éolienne E3 étant située à 260 m de la limite du périmètre du site emblématique.** Depuis le bourg, la végétation et les éléments bâtis jouent un rôle majeur dans la réduction des perceptions du projet malgré la proximité. Les éoliennes restent toutefois visibles dans certaines fenêtres visuelles, où les pales peuvent apparaître de façon intermittente. On constate également une covisibilité entre l'église Sainte-Madeleine et la partie supérieure des aérogénérateurs, depuis le chevet de l'édifice (cf : photomontage 27 du carnet de photomontages). Les éoliennes deviennent nettement plus prégnantes en marge du lieu de vie, dans les secteurs plus dégagés où les parcelles agricoles ouvrent des perspectives visuelles, au nord le long de la route D912. Depuis ce

secteur les éoliennes apparaissent nettement au-dessus de la canopée des feuillus qui peuplent le bocage.

**L'impact est jugé modéré.**

#### **Les effets sur le cadre de vie**

**A l'échelle de l'aire d'étude éloignée les perceptions sont rares depuis les principaux lieux de vie.** Ainsi depuis les villes de Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac l'impact est nul. Les perceptions du projet restent anecdotiques voire quasi nulles depuis la ville de Dun-le-Palestel.

**A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée les impacts restent globalement faibles depuis les principaux bourgs.** Située à environ 4 km au sud-est du projet éolien, la ville de La Souterraine est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale. Dans l'ensemble, à l'échelle de la ville, les visibilitées du projet restent rares, les éoliennes étant quasiment imperceptibles pour un observateur non averti. Ici le paysage bocager, qui caractérise la campagne périurbaine de La Souterraine, couplé aux éléments bâtis du centre-ville, jouent un rôle majeur dans la réduction de l'impact visuel du projet depuis ce lieu de vie. **Compte tenu du peu de visibilitées répertoriées à l'échelle de la ville de La Souterraine, l'impact est jugé très faible.**

**Les autres bourgs comme Saint-Maurice-la-Souterraine, Arnac-la-Poste et Vareilles présentent des impacts jugés faibles. Les bourgs de Saint-Germain-Beaupré, Forgevieille et Saint-Léger-Bridereix, trop éloignés du projet éolien, n'offrent aucune perception des éoliennes.**

Le bourg de Saint-Agnant-de-Versillat est le premier pôle urbain de l'aire d'étude immédiate. L'implantation du bourg dans la vallée de la Sédelle empêche toute perspective visuelle en direction du projet éolien. Les versants boisés de la vallée masquent les éoliennes depuis le lieu de vie. **L'impact est jugé nul depuis Saint-Agnant-de-Versillat.** Site emblématique de l'ancienne DREAL Limousin, la Bussière-Madeleine est, après Saint-Agnant-de-Versillat, le second lieu de vie le plus important de l'AEI. La proximité du projet éolien, situé à environ 600 m du village, favorise des visibilitées rapprochées des éoliennes depuis le cœur et en lisière du regroupement bâti. Des covisibilitées avec l'église Sainte-Madeleine ont été identifiées depuis le chevet de l'église. Les principales visibilitées du projet restent localisées aux abords du hameau où le rôle de masque, joué par le bâti et la végétation d'ornement qui les accompagnent, est limité. **L'impact est jugé modéré depuis le village de la Bussière-Madeleine.**

En dehors du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat et du village de Bussière-Madeleine, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur ces lieux de vie sont principalement liés à leur proximité avec le projet, là où les arbres du bocage et le vallonnement du relief ne peuvent masquer les éoliennes. La présence de grandes parcelles agricoles dégagées, aux abords des lieux de vie, est également une caractéristique paysagère déterminante dans la perception du projet. A contrario, certains hameaux sont plus cloisonnés et offrent des perceptions du projet éolien limitées par les boisements, le réseau dense de haies ou les versants de la

vallée de la Sédelle et des vallons secondaires.

**Parmi les 25 lieux de vie référencés dans l'aire d'étude immédiate, six hameaux présentent des impacts forts,** principalement du fait de leur proximité avec le projet éolien. Il s'agit des hameaux de Lezat, les Vergnes, Beauvais, les Hommes, le Moulin Brot et Chebranne. Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées sont possibles et dans la plupart des cas l'angle visuel du projet est important. **Un hameau présente un impact jugé modéré.** Il s'agit du hameau de le Monteil (23). Depuis ce lieu de vie les visibilitées restent partielles malgré sa proximité avec le projet. La végétation du bocage ainsi que les éléments bâtis jouent un rôle important dans la réduction des visibilitées. Pour ce hameau les perceptions sont contrastées entre son cœur et sa périphérie. **Trois hameaux présentent des impacts faibles vis-à-vis du projet éolien.** Il s'agit des hameaux de La petite Piégerie (10), l'Age du Bost (24), Beautribeau (25). La plupart des perceptions du projet éolien sont répertoriées en marge de ces lieux de vie. Les habitations ainsi que la végétation d'ornement jouent un rôle important dans la réduction des impacts. Les perceptions sont généralement partielles, limitées à une ou deux éoliennes, voire filtrées par les végétaux. **Quatre hameaux présentent des impacts très faibles.** Il s'agit des hameaux de la Coustière (1), la Cueillière (4), les Gouttes (13) et le Puyrolland (18). Depuis ces lieux de vie les perceptions du projet éolien sont pour la plupart anecdotiques, localisées en marge du lieu de vie. Les autres hameaux présentent des impacts nuls en raison de l'absence de perceptions résultant principalement des caractéristiques du relief.

#### **Les effets sur les axes de circulation**

**A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien des Riloux sur les axes de circulation est très faible voire quasi nul, principalement en raison du relief vallonné et du caractère bocager du paysage, qui limitent les perceptions lointaines. Ainsi de grands axes de circulation, comme l'autoroute A20 ou la route nationale 145, n'offrent quasiment aucune perception du projet éolien à cette échelle.**

**Dans l'aire d'étude rapprochée les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de circulation.** Globalement pour l'autoroute A20 les talus qui bordent la voirie sont la première cause de l'absence de perception du projet éolien. Pour un observateur en mouvement roulant à près de 130 km/h, les perceptions du projet éolien resteront anecdotiques. **L'impact est très faible depuis cet axe routier.** A cette échelle les perspectives sur le projet depuis la N145 ne sont pas fréquentes. De rares visibilitées ont été identifiées au nord de Saint-Maurice-la-Souterraine. Ce sont généralement de courtes fenêtres où le talus, moins prononcé, permet de percevoir ponctuellement les pales des éoliennes. Ces perceptions restent pour l'essentiel latérales par rapport à la perception d'un automobiliste. **L'impact est jugé très faible depuis la N145. Globalement l'impact reste très faible depuis les tronçons routiers de l'AER. C'est à l'échelle de l'aire d'étude immédiate que le projet éolien impacte le plus les axes de**



**circulation.** Le projet éolien devient prégnant dans le paysage qui borde la route départementale 912. Sur près de 4 km la route longe le projet éolien situé à une centaine de mètres de l'accotement. Cette proximité produit un effet de surplomb important depuis la voirie. A hauteur du village de la Bussière-Madeleine, la perception des éoliennes est rendue partielle par les éléments bâtis et la végétation d'ornement. En direction du sud-est, la route s'enfonce dans le fond de la vallée façonnée par la Benaize. Les visibilitées du projet éolien sont alors limitées au tiers supérieur des éoliennes par le rideau d'arbres et le relief des versants. **Depuis cet axe routier l'impact visuel du projet éolien est fort en raison de la prégnance du projet dans le paysage et de l'effet de surplomb identifié depuis la voirie.** Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, sont également susceptibles d'offrir des perceptions importantes du projet éolien, notamment le réseau des routes communales relativement dense dans l'AEI. **Ainsi les routes communales desservant les hameaux de Lezat, les Vergnes, Beauvais, Chebranne ou encore les Hommes sont susceptibles de présenter des impacts modérés à forts.**

#### **L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat**

Le projet nécessite l'arrachage de 290 mètres linéaire de haies, essentiellement au niveau des chemins qui seront créés pour accéder aux éoliennes ST-02 et ST-03. La perte de ces motifs modifiera la lisibilité du paysage tel qu'il est connu actuellement. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 5 076 m<sup>2</sup> sur 575 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également. Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise qui sera perceptible depuis la route D912. Compte tenu du changement de revêtement **l'impact est modéré à moyen terme.**

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année. L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois de châtaignier afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure E1). **L'impact est faible.**

#### **Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés**

En novembre 2020, il y a deux parcs en exploitation dans le périmètre de 18 km : le parc éolien de La Souterraine, qui est également le parc le plus proche du projet Riloux, à 1,8 km au sud-est, et celui du Bois Chardon, à 14,3 km au nord. Plusieurs autres parcs sont en cours d'instruction dans la zone d'étude éloignée, dont le plus proche est le parc éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles (3,8 km).

L'un des éléments de grande hauteur structurant de l'AER est le parc éolien de La Souterraine. Les perceptions conjointes des deux projets restent rares à cette échelle. Les deux parcs apparaissent comme deux petits bouquets isolés et distants l'un de l'autre. Quelques perceptions conjointes entre le projet éolien Riloux et le parc de La Souterraine ont été identifiées malgré la présence des haies du bocage qui réduisent les perspectives visuelles et les vues panoramiques. Un effet cumulé est identifié à proximité de l'église de Bussière-Madeleine. Toutefois ces perceptions restent ponctuelles et dans la majorité des cas partielles.

#### **Analyse de la saturation visuelle**

Le périmètre de l'AEE connaît une progression significative des projets éoliens, notamment à l'ouest de l'autoroute A20. Le projet éolien Riloux s'inscrit dans une continuité de parcs éoliens qui se développent le long des vallées de la Brame et de la Benaize. Ceux avec lesquels le projet Riloux entretient le plus d'interaction sont le parc éolien de la Souterraine à l'est, celui de Saint-Sulpice-les-Feuilles au nord-ouest, ainsi que la ferme éolienne des Terres Noires à l'ouest. Certains secteurs seront exposés au risque d'encerclement visuel, provoqué par la présence des projets de Saint-Sulpice-les-Feuilles, des Terres Noires, des Riloux et du parc existant de la Souterraine. Les secteurs identifiés sont principalement localisés à l'ouest du projet, au niveau des bourgs d'Arnac-la-Poste et de Saint-Sulpice-les-Feuilles et de l'échangeur n°22 de l'A20, mais également à l'est avec le village de Bussière-Madeleine. Toutefois, le relief vallonné et la présence du maillage bocager viennent limiter le risque de saturation visuelle malgré un contexte éolien dense.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Forte	Faible création de pistes, faible décaissement, structures végétales préservées, postes de livraison en bardage-bois.	Long terme / réversible	Modéré	Mesures 1 et 2	Modéré
Paysage immédiat	Fort	Bonne lisibilité de la structure du projet (alignement de trois éoliennes). Eoliennes qui paraissent parfois imposantes par contraste avec les motifs paysagers proches. Centre-bourg de Saint-Agnant-de-Versillat non impacté, mais impact visuel important depuis la plupart des hameaux les plus proches, ainsi que depuis un axe de circulation important (D912). Impact jugé fort depuis certains lieux de vie situés à proximité du site d'implantation (Les Vergnes, Lezat, Beauvais) Effet de surplomb important sur la route départementale D912 Impact modéré sur le village et site emblématique de la Bussière-Madeleine avec un risque d'effet cumulé avec le parc éolien de la Souterraine. Visibilité faible depuis les fonds de vallées, notamment celles de la Benaize et de la Sédelle. Eléments patrimoniaux et sites touristiques très peu impactés.	Long terme / réversible	Modéré	-	Modéré
Paysage rapproché	Modérée	Principaux bourgs peu ou pas impactés, visibilité limitée depuis les routes principales (impacts faibles pour les bourgs de Saint-Maurice La Souterraine, Arnac-la-poste et Vareilles, impact très faible pour le bourg de La Souterraine). Eléments patrimoniaux très peu ou pas impactés par le projet éolien. Perceptions conjointes entre le parc éolien de la Souterraine et le projet éolien Riloux rendues rares par le contexte bocager. Rôle majeur joué par le paysage vallonné et bocager dans la réduction des impacts visuels du projet. Sites touristiques très peu ou pas impactés par le projet éolien, perception du projet depuis le sommet de la tours de Bridiers et effet cumulé avec le parc éolien de La Souterraine.	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Très faible	Très peu de vues lointaines, principaux lieux de vie et routes peu impactés. Peu ou pas d'impact sur les éléments patrimoniaux et touristiques majeurs.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 54 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort
Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte



# 7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...]*

*Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]*

*Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]*

*L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).*

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation** des impacts. Il peut également être choisi de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.

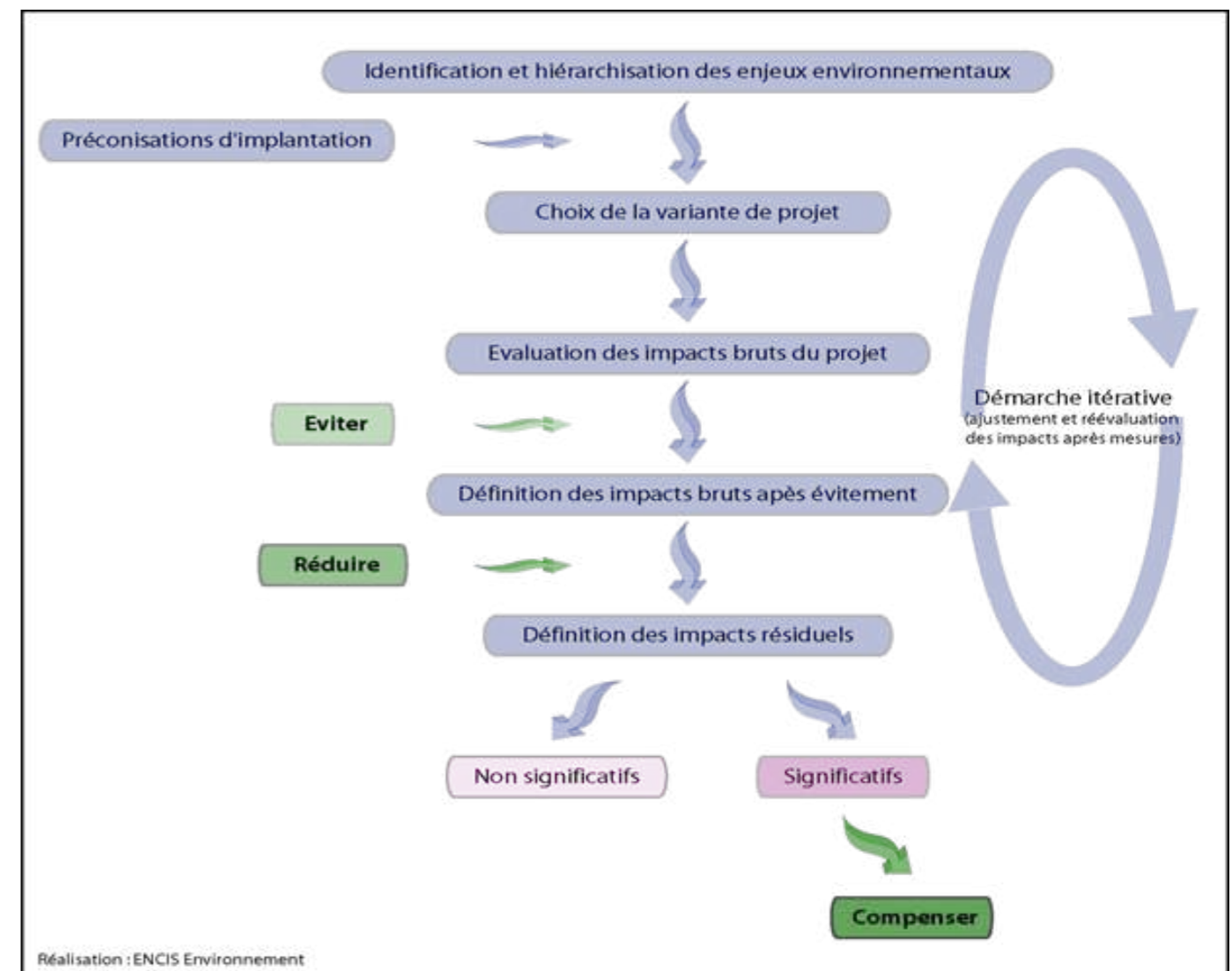


Figure 36 : Démarche de définition des mesures.

## 7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception (RC)

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des analyses et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
Mesure C1	Plusieurs sites emblématiques sont situés à proximité de la ZIP	Évitement	Lors de l'étude de faisabilité le développeur a éliminé les zones suivantes : - Zone N°7 du fait de la présence du site emblématique du château de St germain Beaupré -Zone N°4 du fait de la proximité du site emblématique de Breda -Zone N°8 proximité des sites de l'étang de vitrat et bois de Bessac + Château de la Fot	Très faible
Mesure C2	La construction de pistes et plateformes peut porter atteinte au maillage arboré, déjà distendu sur ce site	Réduction	Réflexion sur le tracé des pistes en cohérence avec les structures paysagères du site : les pistes sont presque toutes calquées sur le maillage existant et les plateformes s'insèrent dans les prairies. Les défrichements et abattages restent peu importants.	Faible
Mesure C3	Proximité des éoliennes des habitations (Les Vergnes et Lezat)	Réduction	Concentration des éoliennes le long de la route D912, en évitant le secteur sud-ouest de la ZIP ouest proche des hameaux des Vergnes et de Lezat.	Modéré

Tableau 55 : Tableau des mesures d'évitement et de réduction en phase de conception.

## 7.2 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (E)

### Mesure E1 : Intégration du poste de livraison

#### Mesure de réduction

**Impact potentiel identifié** : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

**Objectif de la mesure** : Favoriser l'intégration des postes source dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier.

**Description** : Le poste de livraison sera recouvert d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-mousse (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte paysager.

Les lames du bardage seront verticales et à claire voie afin d'éviter l'installation de colonies de chiroptères attirées par le confinement.

**Impact résiduel** : faible

**Coût prévisionnel** : 6 000 € par poste.

**Calendrier** : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

**Responsable** : Maître d'ouvrage.

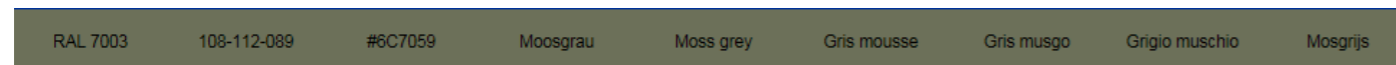


Figure 37 : Teinte RAL 7003



Photographie 257 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.

### Mesure E2 : Plantation de haies de fond de jardin

#### Mesure de réduction et d'accompagnement

**Impact potentiel identifié** : Impact visuel du parc éolien Riloux depuis les hameaux et principaux lieux de vie.

**Objectif de la mesure** : Accompagner le projet au cœur des hameaux et des bourgs les plus proches en créant une transition sur le domaine privé ou des écrans visuels depuis les jardins.

**Description de la mesure** : Un accompagnement visant à réduire l'impact visuel du projet éolien depuis les lieux de vie sera proposé par le maître d'ouvrage auprès des habitants des communes proches du projet (dans un rayon de 2 km).

**Impact résiduel** : Modéré à très faible à moyen terme selon les lieux

**Calendrier** : Mesure appliquée au cours de la première année d'exploitation du parc éolien, et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

**Coût estimatif** : 5 000 €

**Responsable** : Maître d'ouvrage.

**Modalité de suivi** : Un comité de pilotage constitué de membres du conseil municipal, d'acteurs du territoire et d'un représentant du maître d'ouvrage sera créé.

### Mesure E3 : Mise en place de panneaux de sensibilisation aux énergies renouvelables et au patrimoine paysager de la Bussière-Madeleine

**Impact potentiel identifié** : Perceptions rapprochées du parc éolien depuis le site emblématique de la Bussière-Madeleine.

**Objectif de la mesure** : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, ainsi que sur le patrimoine architectural et paysager de la Bussière-Madeleine.

**Description de la mesure** : Mise en place de panneaux d'information sur les éléments patrimoniaux et paysagers du village de la Bussière-Madeleine et de ses environs. Valorisation du sentier de randonnée situé à proximité du parc éolien. Mise en place d'un panneau pédagogique sur les énergies renouvelables.

Trois autres panneaux plus contextuels pourront être prévus le long du circuit de petite randonnée présent autour du village de Bussière-Madeleine, abordant des thématiques diverses : éolien et avifaune, évolution des paysages et valorisation économique du territoire dans les secteurs agricoles, etc...

**Coût prévisionnel** : 5 000 €

**Calendrier** : Mis en place en fin de phase chantier et pour toute la durée d'exploitation du parc.

**Responsable** : Maître d'ouvrage, paysagiste, écologue, éventuellement graphiste pour la conception

### 7.3 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure C1	Plusieurs sites emblématiques sont situés à proximité de la ZIP	Évitement	Très faible	Lors de l'étude de faisabilité le développeur a éliminé les zones suivantes : - Zone N°7 du fait de la présence du site emblématique du château de St germain Beaupré - Zone N°4 du fait de la proximité du site emblématique de Breda - Zone N°8 proximité des sites de l'étang de vitrat et bois de Bessac + Château de la Fot	Compris dans la conception du projet	Étude de faisabilité	Maître d'ouvrage
Mesure C2	La construction de pistes et plateformes peut porter atteinte au maillage arboré, déjà distendu sur ce site	Réduction	Faible	Réflexion sur le tracé des pistes en cohérence avec les structures paysagères du site : les pistes sont presque toutes calquées sur le maillage existant et les plateformes s'insèrent dans les prairies. Les défrichements et abattages restent peu importants.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure C3	Proximité des éoliennes des habitations (Les Vergnes et Lezat)	Réduction	Modéré	Concentration des éoliennes le long de la route D912, en évitant le secteur sud-ouest de la ZIP ouest proche des hameaux des Vergnes et de Lezat.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure E1	Modéré, modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Faible	Le poste de livraison sera recouvert d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-mousse (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte paysager.	6 000 €	Phase d'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E2	Fort, depuis les habitations situées à proximité du projet	Réduction et accompagnement	Modéré à très faible à moyen terme selon les lieux	Un accompagnement visant à réduire l'impact visuel du projet éolien depuis les lieux de vie sera proposé par le maître d'ouvrage auprès des habitants des communes proches du projet.	5 000 €	Phase d'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E3	-	Accompagnement	-	Mise en place de panneaux d'information sur les éléments patrimoniaux et paysagers du village de la Bussière-Madeleine et de ses environs.	5 000 €	Phase d'exploitation	Maître d'ouvrage

Tableau 56 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.





# 8. Table des illustrations

<b>Figures</b>	
Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	16
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	21
Figure 4 : Vallée de la Creuse par temps gris, Claude Monet 1889.	46
Figure 6 : Le moulin de Génétin, Eugène Alluaud 1925.	46
Figure 5 : Soleil sur la petite Creuse, Claude Monet 1889.	46
Figure 7 : La petite Creuse et les ruines de Crozant, Armand Guillaumin 1897.	46
Figure 8 : De gauche à droite : Randonnée dans la Boischaut sud, www.berryprovince.com La cité médiévale de Saint-Benoît-du-Sault, www.berryprovince.com.	46
Figure 9 : La vallée des peintres donnée : www.tourisme-creuse.com.	47
Figure 10 : La tour Bridier ; l'arboretum de la Sédelle ; la Scénovision de Bénévent l'Abbaye : www.tourisme-creuse.com.	47
Figure 11 : Coupes de l'AER.	74
Figure 12 : Coupe transversale A/A' de l'AEI. Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport hauteur / longueur a été modifié (h=lx8)	100
Figure 13 : Bloc diagramme illustrant le relief de l'AEI, les différents éléments de la ZIP et la localisation des coupes.	100
Figure 14 : Coupes B/B' et C/C' dans l'AEI. Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport hauteur / longueur a été modifié (h=lx8)	101
Figure 30 : Coupes de l'AER vis-à-vis des grandes structures paysagères.	205
Figure 31 : Illustration de l'implantation du projet éolien Riloux, vis-à-vis du parc éolien de La Souterraine et des grandes structures paysagères.	206
Figure 32 : Blocs diagramme illustrant le projet éolien et ses relations avec les différents éléments et structures du paysage de l'AEI.	229
<b>Photographies</b>	
Photographie 1 : Les reliefs des monts du Guéretois à l'est de l'aire d'étude éloignée.	31
Photographie 2 : Autoroute A20 depuis le pont de la D93.	32
Photographie 3 : N145 en direction de Guéret.	32
Photographie 4 : Troupeau de limousines pâturant.	33
Photographie 5 : Chaumes de maïs dans une parcelle en bordure de départementale.	33
Photographie 7 : Paysages de la Basse-Marche et de la vallée de la Benaize à proximité du village de Bussière-Madeleine.	35
Photographie 6 : Paysages de la Basse-Marche à proximité d'Arnac-la-Poste.	35
Photographie 8 : Le hameau les Hommes sur le versant coté rive droite de la vallée de la Benaize.	35
Photographie 10 : Silhouette de bourg de Bénévent l'Abbaye.	36
Photographie 9 : Le plateau de Bénévent l'abbaye depuis les hauteurs des Monts d'Ambazac.	36
Photographie 11 : Le village de Bersac-sur-Rivalier.	36
Photographie 13 : Pâturages cernés de haies du Boischaut.	37
Photographie 12 : Le paysage bocager du Boischaut.	37
Photographie 14 : Élevage bovin de charolaises.	37
Photographie 16 : La vallée de la Sédelle, un affluent de la Creuse.	38
Photographie 15 : La vallée de la Creuse depuis les hauteurs de Crozant.	38
Photographie 17 : La vallée boisée de la Gartempe.	38
Photographie 19 : Le massif forestier des Monts d'Ambazac depuis Bersac-sur-Rivalier.	39
Photographie 18 : Les Monts de Guéret et le Puy des Trois Cornes culminant à 623 m.	39
Photographie 20 : Paysage de la vallée de la Creuse (source : tourisme-en-france.com).	40
Photographie 21 : Panorama en direction de la ZIP depuis la Basse-Marche au bord de la D913 sur les hauteurs de Dun-le-Palestel, (donnée : Google Street View).	41
Photographie 22 : Depuis les hauteurs du plateau de Bénévent l'Abbaye à Belzanne.	43
Photographie 24 : Panorama en direction de la ZIP depuis les contreforts nord-ouest du massif des monts de Guéret.	43
Photographie 23 : Perception lointaine de la ZIP sur la ligne d'horizon depuis le Bois des Échelles dans les Monts d'Ambazac.	43
Photographie 25 : Panorama sur la ZIP depuis le parking de la salle de loisir de Dun-le-Palestel.	49
Photographie 26 : Panorama lointain en direction de la ZIP depuis la N145 à proximité de Saint-Sornin-Leulac (source : Google Street View).	50
Photographie 27 : Panorama ponctuel ouvert en direction de la ZIP depuis la N145 à 900 m au sud-ouest du hameau le Maubert.	51
Photographie 28 : Point de vue en direction de la ZIP depuis la N145/E62 au niveau de la bretelle de sortie en Noth	51
(source : Google Street View).	51
Photographie 29 : Panorama ponctuel ouvert en direction de la ZIP le long de la D951 à la sortie de Dun-le-Palestel (Source : Google Street View).	51
Photographie 30 : La forteresse de Crozant sur les bords dans la vallée de la Creuse.	53
Photographie 31 : Le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault en surplomb de la vallée du Portefeuille.	54
Photographie 33 : L'église de Saint-Léger-Magnazeix	58
Photographie 35 : L'abbatiale de Saint-du-Sault	58
Photographie 32 : Portail de l'église Saint-Sylvain à Cromac	58
Photographie 34 : Le château de Dompierre (source : openagenda.com)	58
Photographie 36 : Chevet de l'église Saint-Thyrse de Châteauponsac (source : Fondation du patrimoine)	58
Photographie 37 : Le château de Lascroux à Cromac (source : panoramio).	58
Photographie 38 : Église Saint-Sulpice à Saint-Sulpice-Laurière.	58
Photographie 39 : Église Saint-Etienne à Crozant.	58
Photographie 40 : Le pont dit Charraud à Crozant.	58
Photographie 41 : Église Saint-Léger à Bessines-sur-Gartempe.	58
Photographie 45 : Le clavaire de Saint-Michel à Laurière (source : wikipedia.fr)	59
Photographie 46 : Le menhir des Fichades sur la commune de Fromental (source : www.nature-lauriere.asso.fr)	59
Photographie 44 : L'Église de la Nativité à Bersac-sur-Rivalier.	59
Photographie 48 : Le dolmen de Pierre Folle sur la commune de Saint-Priest-la-Feuille (source : www.communes.com)	59
Photographie 47 : Le dolmen de Bagnol (source : mapio.net)	59
Photographie 42 : Covisibilité lointaine et très partielle avec le calvaire Saint-Michel à Laurière.	59
Photographie 43 : Covisibilité partielle et lointaine identifiée entre la ZIP et le dolmen de Bagnol à Fromental.	59
Photographie 49 : Le viaduc de Rocherolles sur la Gartempe (source : tourisme-hautevienne.com).	61
Photographie 51 : Panorama sur la vallée de la Sédelle à Crozant.	61
Photographie 52 : Vallée de la Creuse depuis les hauteurs de Crozant.	61
Photographie 50 : Méandre de la Gartempe à Châteauponsac (source : survoldefrance.fr).	61
Photographie 53 : Perception lointaine et partielle de la ZIP depuis les hauteurs de la vallée de la Creuse en limite est du site classé à proximité du hameau les Places.	62
Photographie 55 : Maison à colombage dans le secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault.	64
Photographie 54 : Silhouette du vieux village de Saint-Benoît-du-Sault depuis la D36	64
Photographie 56 : Secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault.	64
Photographie 57 : Panorama en surplomb du bourg de Bersac-sur-Rivalier depuis les contreforts nord-est des Monts d'Ambazac en direction de la ZIP.	66
Photographie 58 : Point de vue en direction de la ZIP depuis la D203 à proximité du bourg de Bersac-sur-Rivalier.	66
Photographie 59 : Panorama depuis la D63 situé à la sortie du village de Monjourde, site emblématique de Chaos rocheux	66
Photographie 60 : Panorama en surplomb de la vallée de l'Adour depuis la D28A1 à proximité du village de Volondat.	66
Photographie 61 : La vallée des peintres et une excursion en canoë sur la vallée de la Creuse (donnée : tourisme-creuse.com).	69
Photographie 62 : La lande à bruyère de l'arboretum de la Sédelle (données : tourisme-creuse.com).	69
Photographie 63 : Falaise des gorges de la Creuse en contre-bas des ruines du château de Crozant.	69
Photographie 64 : Panorama sur la Basse-Marche et la vallée de la Sédelle depuis la D951 .	73
Photographie 65 : Panorama depuis la D220 dans l'AER en direction de la vallée de Benaize.	73
Photographie 67 : Silhouette du centre-ville et parc éolien de la Souterraine.	73
Photographie 66 : Vallée de la Planche Arnaise depuis le versant sud en bordure de la départementale D61.	73
Photographie 70 : Point de vue en direction du secteur est de la ZIP depuis l'Avenue Jean Jaurès en lisière est de la ville de la Souterraine.	76
Photographie 68 : Point de vue en direction de la ZIP est dans l'axe de la rue Martin Nadaud à la Souterraine.	76
Photographie 69 : Panorama en direction de la ZIP est depuis une barre d'immeuble de la Cité Jean Macé à la Souterraine.	76
Photographie 71 : Point de vue en direction de la ZIP depuis la place de la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine.	77
Photographie 72 : Visibilité de la ZIP entrecoupée par la végétation de l'entrée de bourg d'Arnac-la-Poste.	77
Photographie 73 : Perception du secteur est de la ZIP en lisière du bourg de Saint-Germain-Beaupré à hauteur de la route des Garennes.	78
Photographie 74 : Panorama en direction du secteur est de la ZIP depuis les marches de la mairie de Vareilles.	78
Photographie 75 : Panorama ouvert depuis l'autoroute A20 à hauteur du hameau la Gare.	80
Photographie 77 : Panorama ouvert sur le côté de la route le long de la D220 à l'ouest de l'AER en direction de Ruffasson.	81
Photographie 76 : Panorama ouvert sur le côté de la route le long de la D912 à l'ouest de l'AER.	81
Photographie 78 : Perception partielle de la ZIP filtrée par la végétation depuis la N145 (donnée : capture Google Street View).	82

Photographie 79 : Panorama ouvert sur le côté de la route le long de la D951 à l'est de l'AER.	82	(8).	115
Photographie 80 : La Porte Saint-Jean à la Souterraine.	84	Photographie 130 : Ouverture visuelle en direction du secteur est de la ZIP depuis la D14 à La Petite Piègerie (10).	115
Photographie 84 : L'église Notre-Dame de la Souterraine.	86	Photographie 131 : Perception rapprochée le long de la route communale à Bouchardon (11).	115
Photographie 81 : L'Église Saint-Martial à Arnac-la-Poste.	86	Photographie 133 : Vue large et rapprochée du secteur est de la ZIP depuis la Piègerie au bord de la D912 (12).	116
Photographie 90 : Lanterne des morts à la Souterraine.	86	Photographie 134 : Panorama en direction du secteur est de la ZIP depuis le hameau les Gouttes (13).	116
Photographie 82 : Portail principal de l'église Notre-Dame de la Souterraine.	86	Photographie 135 : Vue dégagée depuis Le hameau les Hommes implanté sur un versant de la vallée de la Benaize orienté vers l'ouest. (14).	116
Photographie 83 : Détail des modillons du portail sud.	86	Photographie 138 : Vue ouverte en direction du secteur est de la ZIP depuis Le Breuil (16).	117
Photographie 91 : L'Église Saint-Germain à Saint-Germain-Beaupré.	86	Photographie 136 : Vue proche depuis le fond de vallée de la Benaize à Moulin Brot (17).	117
Photographie 87 : La tour du donjon des vestiges du château de Bridiers.	86	Photographie 137 : Panorama depuis les hauteurs du hameau de Puyrolland (18).	117
Photographie 92 : Le logis de Montmagner.	86	Photographie 139 : Fenêtre visuelle entre les éléments bâtis en direction du secteur est de la ZIP depuis Villeberte (19).	118
Photographie 85 : Le site de la Tour de Bridiers.	86	Photographie 140 : Vue proche mais en partie filtrée par la végétation du secteur est de la ZIP depuis le hameau de Lascoux (21).	118
Photographie 86 : L'Église Saint-Pardoux et son calvaire à Vareilles.	86	Photographie 141 : Vue du secteur ouest de la ZIP depuis Chebranne (3).	118
Photographie 88 : Le manoir de Montlebeau à Vareilles.	86	Photographie 142 : Panorama très ouvert au-delà de la vallée de la Vienne depuis le Monteil (23).	119
Photographie 89 : Le château de Saint-Germain-Beaupré.	86	Photographie 143 : Vue en direction du secteur est de la ZIP depuis l'Age du Bost, en bordure de la D14 (24).	119
Photographie 93 : Covisibilité entre les ZIP est et les monuments de la Souterraine (Porte Saint-Jean et église Notre-Dame) depuis le sommet de la tour de Bridiers.	87	Photographie 144 : Panorama depuis la lisière sud du hameau Beautribeau, en direction du secteur est de la ZIP. (25).	119
Photographie 94 : Visibilité partielle de la ZIP depuis le site médiéval des vestiges du château de Bridiers.	87	Photographie 145 : Vue ouverte et proche le long de la D912 au sud-ouest de l'AEI à la sortie du village de la Bussière-Madeleine.	121
Photographie 95 : Perception de la ZIP rendue partielle par la végétation du bourg depuis le chevet de l'église Saint-Martial à Arnac-la-Poste.	87	Photographie 146 : Depuis le bord de la voie ferrée du Paris-Toulouse à proximité du hameau la Cueillère.	122
Photographie 96 : Perception très partielle de la ZIP depuis l'enceinte ouest du Château de Saint-Germain-Beaupré.	88	Photographie 147 : Panorama ouvert sur la ZIP depuis l'accotement de la D1 à proximité de la Piègerie.	122
Photographie 97 : Covisibilité indirecte entre le clocher de l'église Saint-Germain et la ZIP perçue depuis la D15.	88	Photographie 148 : Vue ouverte et relativement proche le long de la D72 à l'est de l'AEI.	122
Photographie 98 : Covisibilité entre le secteur est de la ZIP et le clocher de l'église Saint-Pardoux à Vareilles.	88	Photographie 149 : Détail du portail à voussure de l'église.	123
Photographie 99 : Covisibilité entre le secteur est de la ZIP et le Manoir de Montlebeau à Vareilles.	89	Photographie 150 : L'église Saint-Agnan de Saint-Agnant-de-Versillat	123
Photographie 100 : Lanterne des morts dans le cimetière de la Souterraine.	89	Photographie 151 : Covisibilité entre la ZIP 3 et le clocher de l'église Saint-Agnan de Saint-Agnant-de-Versillat.	124
Photographie 101 : L'Étang de la Grande Cazine vue depuis la chaussée.	92	Photographie 152 : La lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat.	124
Photographie 102 : L'étang de Vitrat.	92	Photographie 153 : Covisibilité entre la ZIP 3 et 3 bis et la lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat.	125
Photographie 103 : La vallée de la Sédelle à Moulin Neuf.	92	Photographie 154 : Détail d'un méandre de la Sédelle à proximité du Moulin neuf.	126
Photographie 104 : Point de vue en direction de la ZIP depuis les hauteurs de l'étang de la Grande Cazine en limite sud du périmètre du site emblématique au Villard.	93	Photographie 155 : Vallée de la Sédelle à Moulin Neuf.	126
Photographie 105 : Point de vue en direction de la ZIP depuis la route communale du Grand Bessac.	93	Photographie 159 : Panorama sur la vallée de la Sédelle depuis les hauteurs du Moulin Neuf.	127
Photographie 106 : Les jardins de Bridiers	95	Photographie 156 : Un puits au cœur du village de la Bussière-Madeleine.	127
Photographie 107 : Panorama en direction du secteur ouest de la ZIP depuis les jardins de Bridiers.	96	Photographie 158 : Le site emblématique du village de la Bussière-Madeleine depuis le versant opposé de la vallée de la Benaize.	127
Photographie 108 : Paysage ouvert sur la vallée de la Benaize depuis l'accotement de la D912 à l'ouest de l'aire d'étude immédiate.	101	Photographie 157 : Détail d'un ancien clérier mitoyen à une grange.	127
Photographie 109 : Panorama sur la vallée de Benaize depuis la D14 à proximité du hameau les Hommes à l'ouest de l'AEI.	102	Photographie 160 : Détail des modillons et vue d'ensemble de l'église Sainte-Madeleine.	129
Photographie 110 : Panorama sur la vallée de la Sédelle depuis le cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat à l'est de l'AEI.	102	Photographie 161 : Covisibilité entre la ZIP 1 et le chevet plat de l'église de la Bussière-Madeleine.	130
Photographie 111 : Paysage ouvert depuis le versant sud de la vallée de la Planche Arnaise à proximité de la ZIP 1.	102	Photographie 162 : Balisage discret du GR65 à Saint-Agnant-de-Versillat. (Source : Dezeen.com).	130
Photographie 112 : Les motifs paysagers de l'AEI	103	Photographie 163 : Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, le GR65, sur une route communale en direction du hameau de Le Puyrolland à proximité de la ZIP 3bis.	131
Photographie 113 : Silhouette du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat vue depuis le cimetière.	104	Photographie 164 : Chemin de desserte agricole menant au fond de vallon de la ZIP 1.	133
Photographie 114 : Panorama sur le bourg de Saint-Agnant-de-Versillat et la ZIP 3 et 3bis depuis l'enceinte de cimetière.	105	Photographie 165 : Motifs paysagers de l'AEI.	134
Photographie 115 : Visibilité sur le secteur est de la ZIP (ZIP3 et ZIP3bis) depuis l'entrée de bourg de Saint-Agnant-de-Versillat.	105	Photographie 168 : Panorama sur la ZIP depuis la route communale menant au hameau des Vergnes.	135
Photographie 116 : Point de vue depuis la rue de la Place au cœur du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat.	105	Photographie 167 : Panorama sur une parcelle cultivée en premier plan du vallon central de la ZIP 1.	135
Photographie 117 : Visibilité de la ZIP depuis la place centrale de la Bussière-Madeleine.	106	Photographie 166 : Le fond de vallon de la ZIP 1 et son cortège arboré.	135
Photographie 118 : Le village de la Bussière-Madeleine, fenêtre de visibilité dans l'axe de la D912.	106	Photographie 169 : Point de vue sur la ZIP 2 et le Vallon des Gouttes Chaudes.	136
Photographie 119 : Point de vue depuis le cœur du village sur le parc éolien de La Souterraine.	106	Photographie 170 : Motifs paysagers de l'AEI	137
Photographie 120 : Le hameau de Chebranne vue depuis la D912 à l'ouest de AEI.	108	Photographie 171 : Espace aménagé à l'ouest de la ZIP 3 comprenant un étang, un potager, un cabanon et plusieurs abris ou remises.	138
Photographie 121 : Le hameau de Puyrolland à l'est de l'AEI.	108	Photographie 172 : Panorama sur la ZIP 2 depuis le point altimétrique 348 au sud.	138
Photographie 122 : Le hameau de Beauvais à l'ouest de l'AEI, implanté sur le versant d'un vallon d'un affluent de la Planche Arnaise.	108	Photographie 173 : Panorama sur la ZIP 2 et le vallon des Gouttes Chaudes en direction du nord-est.	138
Photographie 123 : Panorama en direction de la ZIP est depuis le hameau de la Coustière (1).	112	Photographie 174 : Cabanon.	138
Photographie 124 : Large angle visuel occupé par le secteur est de la ZIP depuis la Rebeyrolle (2).	113	Photographie 175 : Un bosquet mêlant hêtres et bouleaux.	138
Photographie 126 : Perception du secteur est de la ZIP depuis le hameau d'Essouby (3).	113	Photographie 176 : Point de vue sur la ZIP 3 et le parc éolien de la Souterraine depuis la route communale qui mène à Essouby.	139
Photographie 125 : Angle visuel en direction du secteur est de la ZIP depuis la Cueillère (4).	113	Photographie 177 : Motifs paysagers de l'AEI.	140
Photographie 127 : Large angle visuel occupé par le secteur est de la ZIP depuis les hauteurs du hameaux de Lieux (5).	114	Photographie 194 : Perception lointaine du projet éolien des Riloux sur la ligne d'horizon depuis le Bois des Échelles dans les Monts d'Ambazac (cf : Photomontage 1 du carnet de photomontage en annexe).	182
Photographie 128 : Vue rapprochée du secteur ouest de la ZIP depuis Lezat (6).	114	Photographie 195 : Perception lointaine du projet éolien des Riloux sur la ligne d'horizon depuis les Monts de Saint-Goussaud (cf : Photomontage 2 du carnet de photomontage en annexe).	183
Photographie 129 : Panorama dégagé depuis le hameau des Vergnes (7).	114	Photographie 196 : Éoliennes du projet éolien Riloux masquées par le relief depuis les hauteurs de la vallée de la Creuse en limite est du site classé à proximité du hameau les Places(cf : Photomontage 3 du carnet de photomontage	

en annexe).	183
Photographie 197 : Panorama depuis le parking de la salle de loisir de Dun-le-Palestel offrant une perception partielle et lointaine du projet éolien.	185
Photographie 198 : Éoliennes du projet éolien Riloux masquées par le relief depuis les hauteurs de la vallée de la Creuse en limite est du site classé à proximité du hameau les Places.	194
Photographie 199 : Perception lointaine du projet éolien des Riloux sur la ligne d'horizon depuis le Bois des Échelles dans les Monts d'Ambazac.	197
Photographie 200 : Perception lointaine du projet éolien des Riloux sur la ligne d'horizon depuis les Monts de Saint-Goussaud.	197
Photographie 201 : Photomontage n°4 du carnet de photomontages illustrant l'articulation entre le parc éolien de La Souterraine et le projet éolien Riloux, depuis le sommet de la tour de Bridiers.	206
Photographie 202 : Photomontage n°12 du carnet de photomontages illustrant l'articulation entre le parc éolien de la Souterraine et le projet éolien Riloux, depuis la zone industrielle du Cheix, dans le secteur nord de La Souterraine.	206
Photographie 204 : Zoom du photomontage n°12 depuis le quartier industriel du Cheix, dans le secteur nord de La Souterraine.	208
Photographie 203 : Photomontage n°12 depuis le quartier industriel du Cheix, dans le secteur nord de La Souterraine.	208
Photographie 205 : Photomontage n°15, depuis l'avenue Mermoz dans le secteur nord de La Souterraine.	208
Photographie 206 : Zoom du photomontage n°15, depuis l'avenue Mermoz dans le secteur nord de La Souterraine.	208
Photographie 207 : Esquisse du projet éolien depuis la place de la mairie de Saint-Maurice-La-Souterraine.	209
Photographie 208 : Zoom du photomontage du projet éolien depuis la place de la mairie de Saint-Maurice-La-Souterraine.	209
Photographie 209 : Esquisse illustrant la visibilité du projet éolien depuis la route D61, dans l'axe du portail du cimetière d'Arnac-la-Poste..	210
Photographie 211 : Esquisse illustrant la perception partielle des éoliennes du projet éolien Riloux, depuis la place du Champs de Foire d'Arnac-la-Poste.	210
Photographie 210 : Esquisse illustrant la visibilité du projet éolien depuis la route D61, dans l'axe du portail du cimetière d'Arnac-la-Poste.	210
Photographie 212 : Esquisse du projet éolien depuis les marches de la mairie de Vareilles.	211
Photographie 213 : Détail du photomontage depuis les marches de la mairie de Vareilles.	211
Photographie 214 : Esquisse du photomontage 10 depuis la route D220 à hauteur du logis de Montmagner.	213
Photographie 215 : Zoom du photomontage 10 depuis la route D220 à hauteur du logis de Montmagner.	213
Photographie 217 : Esquisse 13 illustrant la perception du projet éolien depuis la route D912 à hauteur du croisement avec la D220.	214
Photographie 218 : Panorama ouvert sur le côté de la route le long de la D912 au sud de l'AEI.	214
Photographie 216 : Zoom du photomontage 13 illustrant la perception du projet éolien depuis la route D912 à hauteur du croisement avec la D220.	214
Photographie 219 : Esquisse du projet éolien depuis le sommet de la tour de Bridiers.	218
Photographie 220 : Photomontage depuis la tour de Bridiers, illustrant la relation visuelle qu'entretient le projet éolien Riloux, avec le parc éolien de La Souterraine.	218
Photographie 221 : Esquisse du projet éolien, ici masqué par la végétation arborée des abords du manoir de Lavaud.	220
Photographie 222 : Zoom de l'esquisse du projet éolien, ici masqué par la végétation arborée des abords du manoir de Lavaud.	220
Photographie 223 : Esquisse du photomontage 10 depuis la route D220, illustrant la covisibilité entre le projet éolien et le logis de Montmagner.	220
Photographie 224 : Point de vue en direction du projet éolien depuis la route communale du Grand Bessac.	224
Photographie 225 : Visibilité très partielle du projet éolien depuis Bussière-Madeleine, le long de la route départementale 912.	231
Photographie 226 : Le village de la Bussière-Madeleine, covisibilité entre les pales des éoliennes et l'église Sainte-Madeleine.	231
Photographie 227 : Panorama en direction du projet éolien est depuis le hameau de la Chebranne.	236
Photographie 228 : Perception du projet éolien depuis le hameau les Hommes.	237
Photographie 230 : Perception du projet éolien depuis les Vergnes.	237
Photographie 229 : Perception du projet éolien depuis les Gouttes.	237
Photographie 231 : Perception du projet éolien depuis le Monteil.	238
Photographie 232 : Vue rapprochée du projet éolien depuis Beauvais.	238
Photographie 233 : Panorama dégagé depuis Beautribeau.	238
Photographie 234 : Perception partielle du projet éolien depuis l'Age du Bost.	239
Photographie 235 : Ouverture visuelle en direction du projet éolien depuis le Moulin du Brot.	239
Photographie 236 : Esquisse du photomontage 19, vue ouverte sur les trois éoliennes le long de la route D912.	241
Photographie 237 : Photomontage 19, vue ouverte sur les trois éoliennes le long de la route D912.	241

Photographie 238 : Esquisse du projet éolien depuis la route départementale D10 à proximité de Clairbize.	242
Photographie 239 : Esquisse du projet éolien depuis la route départementale D14.	243
Photographie 240 : Esquisse du photomontage 16, panorama sur la vallée de la Benaize et le site emblématique du village de la Bussière-Madeleine.	247
Photographie 241 : Esquisse du photomontage 20, perception partielle du projet éolien Riloux depuis la Bussière-Madeleine sur le bord de la route départementale D912.	247
Photographie 242 : Vue 1, photomontage du projet éolien Riloux depuis le chevet de l'église de la Bussière-Madeleine.	249
Photographie 243 : Vue 2, cadrage visuel sur une éolienne du parc éolien de la Souterraine depuis la Bussière-Madeleine.	249
Photographie 244 : Photomontage illustrant la covisibilité entre les pales des éoliennes et le chevet plat de l'église de la Bussière-Madeleine.	251
Photographie 245 : Covisibilité entre les éoliennes et le chevet plat de l'église de la Bussière-Madeleine.	251
Photographie 246 : Perception du projet éolien Riloux, filtrée par la végétation depuis le portail est de l'église Sainte-Madeleine.	251
Photographie 247 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Saint Sulpice-les-Feuilles.	260
Photographie 248 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis le sommet de la tour de Bridier.	262
Photographie 249 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Vareilles.	264
Photographie 250 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis la zone industrielle de la Prade à la Souterraine.	266
Photographie 251 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Saint-Maurice-la-Souterraine.	268
Photographie 252 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis le nord de la Souterraine.	270
Photographie 253 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis Arnac-la-Poste.	272
Photographie 254 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles à proximité de l'échangeur n°22 de l'A20.	274
Photographie 255 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles à hauteur du croisement entre la D220 et la D61.	276
Photographie 256 : Esquisse réalisée à 360° pour illustrer l'étude des saturations visuelles depuis la Bussière-Madeleine.	278

## Cartes

Carte 1 : Sensibilités patrimoniales et paysagères du SRE du Limousin.	11
Carte 2 : Les aires d'étude.	17
Carte 3 : Relief et hydrographie.	31
Carte 4 : Urbanisation et réseaux de communication.	32
Carte 5 : Occupation du sol.	33
Carte 6 : Unités paysagères.	34
Carte 7 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200m) dans la zone d'implantation potentielle.	42
Carte 8 : Parcs éoliens et projets connus.	48
Carte 9 : Sensibilités depuis les villes et routes principales de l'AEE.	50
Carte 10 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	52
Carte 11 : Les sites inscrits, classés et les sites patrimoniaux remarquables dans l'AEE.	60
Carte 12 : Les sites protégés et les monuments historiques situés au nord-est de l'aire d'étude éloignée.	62
Carte 13 : Le site inscrit et le site patrimonial remarquable de Saint-Benoit-du-Sault.	63
Carte 14 : Sites emblématiques de l'AEE.	65
Carte 15 : Sites touristiques de l'AEE.	68
Carte 16 : Structures paysagères de l'AER.	72
Carte 17 : Perceptions visuelles depuis la ville de La Souterraine dans l'AER.	75
Carte 18 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	79
Carte 19 : Monuments historiques de l'AER..	83
Carte 20 : Monuments historiques de La Souterraine.	84
Carte 21 : Sites emblématiques de l'AER.	91
Carte 22 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	95
Carte 23 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI.	99
Carte 24 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI vis-à-vis du secteur ouest de la ZIP.	109

Carte 25 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI vis-à-vis du secteur est de la ZIP.	110
Carte 26 : Principales visibilitées depuis les routes de l'AEI.	120
Carte 27 : Monuments historiques de l'AEI.	123
Carte 28 : Sites emblématiques de l'AER.	126
Carte 29 : Sites touristiques et attractifs dans l'AEI.	129
Carte 30 : Localisation de la ZIP.	132
Carte 31 : Localisation de la ZIP 1.	133
Carte 32 : Localisation de la ZIP 2.	136
Carte 33 : Localisation de la ZIP 3 et 3 bis.	139
Carte 34 : Proposition d'une orientation d'implantation.	144
Carte 35 : Proposition d'une orientation d'implantation à l'échelle de l'AEI.	145
Carte 47 : Impacts du projet éolien depuis les villes et routes principales de l'AEE.	187
Carte 49 : Les sites inscrits, classés et les sites patrimoniaux remarquables dans l'AEE vis-à-vis du projet éolien	193
Carte 50 : Les sites protégés et les monuments historiques situés au nord-est de l'aire d'étude éloignée.	194
Carte 51 : Sites emblématiques de l'AEE vis-à-vis du projet éolien.	196
Carte 52 : Les sites touristiques de l'AEE vis-à-vis du projet éolien.	199
Carte 54 : Structures paysagères de l'AER.	204
Carte 55 : Localisation des visibilitées du projet éolien depuis la ville de La Souterraine dans l'AER.	207
Carte 56 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	212
Carte 57 : Monuments historiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.	216
Carte 58 : Monuments historiques de la Souterraine.	217
Carte 59 : Sites emblématiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.	222
Carte 60 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	225
Carte 62 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI vis-à-vis du projet éolien Riloux.	230
Carte 64 : Principales visibilitées depuis les routes de l'AEI.	240
Carte 65 : Monuments historiques de l'AEI vis-à-vis du projet éolien.	244
Carte 66 : Sites emblématiques de l'AEI vis-à-vis du projet éolien.	246
Carte 67 : Sites touristiques et attractifs dans l'AEI vis-à-vis du projet éolien.	250

Tableau 40 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.	248
Tableau 41 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.	252
Tableau 42 : Effet cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés de faible hauteur de l'aire d'étude immédiate.	255

## Tableaux

Tableau 1 : Parcs éoliens raccordés par Ostwind (Source : Ostwind, 2020).	9
Tableau 2 : Parcs éoliens autorisés (Source : Ostwind, 2020).	9
Tableau 3 : Parcs éoliens en instruction (Source : Ostwind, 2020).	9
Tableau 4 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.	20
Tableau 9 : Critères d'évaluation des impacts	26
Tableau 10 : Inventaire des monuments historiques dans l'AEE.	55
Tableau 11 : Inventaire des monuments historiques dans l'AEE.	57
Tableau 12 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	64
Tableau 13 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	67
Tableau 14 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	71
Tableau 15 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	90
Tableau 16 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.	94
Tableau 17 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	97
Tableau 18 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'AEI.	107
Tableau 19 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI.	112
Tableau 20 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	125
Tableau 21 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.	128
Tableau 22 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.	131
Tableau 23 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales des aires d'études.	142
Tableau 24 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales de la ZIP.	143
Tableau 28 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	192
Tableau 29 : Relations du projet avec les sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	195
Tableau 30 : Relations du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	198
Tableau 31 : Relations du projet avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	201
Tableau 33 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	221
Tableau 34 : Relations du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.	224
Tableau 37 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'AEI.	232
Tableau 38 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI.	236
Tableau 39 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	245



# 9. Bibliographie



**METHODOLOGIE GENERALE**

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir

de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

**GUIDES / CHARTES**

Schéma Régional Eolien de la Région Limousin, 2012.

DREAL du LIMOUSIN, Les sites remarquables du Limousin, 2 Creuse, les ardents éditeurs, Novembre 2015. Direction Régionale de l'environnement du Limousin / Université de Limoges / Région Limousin, Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux.

**SITES INTERNET**

[www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

[www.earth.google.fr](http://www.earth.google.fr)

[www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm) (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

[www.monumentum.fr](http://www.monumentum.fr)

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

[www.lacreuse.com](http://www.lacreuse.com)

<https://lavalloedelacreuse.fr/tourisme>

[www.lasouterraine.fr](http://www.lasouterraine.fr)

<https://www.tourisme-hautevienne.com>

<https://www.indre.fr>